



Assemblée générale

Soixante-seizième session

37^e séance plénière

Lundi 22 novembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes

Point 108 de l'ordre du jour (suite)

Prévention du crime et justice pénale

Projet de résolution (A/76/L.11)

Le Président (parle en anglais) : Je déclare ouverte la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. La présente réunion se tient conformément à la résolution 75/283 du 7 juin 2021 et aux décisions 76/511 du 29 octobre 2021 et 76/513 du 11 novembre 2021.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/76/L.11, intitulé « Déclaration politique de 2021 sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ». Avant de poursuivre, comme indiqué dans mes lettres datées du 26 octobre et du 16 novembre, je rappelle aux membres que nous nous prononcerons sur le projet de Déclaration politique après les déclarations liminaires.

Déclaration du Président

Le Président (parle en anglais) : Je souhaite la bienvenue aux délégations à la présente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre

la traite des personnes. Je me félicite tout particulièrement de la présence parmi nous de personnes rescapées de la traite des êtres humains, dont les voix sont indispensables pour nous rappeler que cette question est bien plus qu'une simple question politique ; c'est une tragédie humaine. Je tiens à remercier l'une de ces personnes rescapées, à savoir l'artiste et militante M^{me} Kendall Alaimo, qui a gracieusement accepté que son œuvre, intitulée *Victims' Voices Lead the Way* (La voix des victimes nous guide), soit présentée tout au long de cette manifestation et des campagnes qui y sont associées. M^{me} Alaimo nous en dira davantage cet après-midi sur l'histoire qui se cache derrière ce tableau.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont constitué des étapes importantes dans la reconnaissance de ce crime odieux et la lutte contre ce dernier. Depuis son adoption par l'Assemblée générale, le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293), qui met l'accent sur la prévention de la traite, la poursuite des auteurs et la protection des victimes, reste essentiel à la mise en œuvre de la Convention et de son protocole. Pourtant, malgré les progrès accomplis, la traite des personnes persiste. Nous devons rester vigilants.

La traite des êtres humains prive des millions de personnes dans le monde de leur dignité et de leur liberté. Elle compromet la sécurité nationale, fausse les marchés, enrichit les criminels et les terroristes

Conformément à la décision 76/511 du 29 octobre 2021, les procès-verbaux de la réunion de haut niveau s'accompagneront d'un document récapitulatif où figureront les déclarations préenregistrées des chefs d'État ou de gouvernement et autres dignitaires, qui auront été soumises à la présidence de l'Assemblée générale au plus tard le jour de leur diffusion dans la salle de l'Assemblée générale. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse : estatements@un.org



transnationaux et est un affront à nos valeurs universelles. La traite des êtres humains est liée à un certain nombre de crimes, notamment les flux de capitaux illícites, l'utilisation de documents de voyage frauduleux et la cybercriminalité. Bien qu'il existe de nombreuses formes de traite, il y a néanmoins une constante, qui est de tirer profit de la vulnérabilité intrinsèque des victimes. Nous devons continuer d'améliorer les capacités afin de prévenir et de combattre la traite des personnes. Nous devons en outre remédier aux causes profondes qui facilitent ce phénomène.

En adoptant le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, les États Membres ont reconnu que la pauvreté, le chômage, la violence fondée sur le genre, la discrimination et la marginalisation figuraient parmi les facteurs contribuant à la traite, qui ont tous été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Du fait de la persistance de la pandémie, les personnes rescapées de la traite bénéficient d'un soutien moindre et les États sont moins à même d'identifier les auteurs de ces actes et de les amener à en répondre. Il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour mieux se relever de la pandémie et construire des communautés résilientes. Il s'agit notamment d'obtenir davantage d'études, de données et d'analyses sur la manière dont ces crimes sont perpétrés et évoluent, ainsi que sur les personnes visées et touchées. Cela nous permettra de prendre de meilleures décisions en termes de mesures de prévention et de riposte.

Nous devons donner la priorité à une approche de la lutte contre la traite des personnes centrée sur les victimes et les rescapés, une approche qui les associe à l'élaboration des politiques ; une approche qui examine l'incidence des politiques et des pratiques existantes sur la traite des personnes, notamment celles relatives aux droits humains, à l'égalité des genres, à la migration, au travail, à l'éducation et à la santé ; une approche, enfin, qui englobe l'ensemble de la société pour lutter contre la traite et renforce les partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, tout en prenant en compte les points de vue des personnes rescapées et en reconnaissant que les victimes de la traite sont des agents de changement. Grâce à la collaboration, nous pouvons mettre en place des cadres juridiques et politiques solides, donner des moyens d'action aux défenseurs des droits humains et améliorer l'accès des victimes à la justice. Je me félicite que des parties prenantes représentant de nombreux secteurs participent à la présente séance, que ce soit virtuellement ou en présentiel.

La traite des personnes est avant tout une grave violation des droits humains, qui se nourrit des préjugés et des inégalités systémiques, notamment les inégalités de genre, la discrimination, le racisme et la xénophobie. Alors que nous élaborons des cadres de lutte contre la traite des personnes et concevons de nouvelles méthodes d'identification et de protection des victimes, nous devons examiner en quoi les effets conjugués de différents préjugés et iniquités rendent les personnes plus vulnérables. Nous devons également admettre la triste vérité selon laquelle les migrants font partie des communautés qui souffrent le plus de discrimination et sont les plus marginalisées et, partant, les plus vulnérables face à la traite des personnes. Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre des politiques qui réduisent le risque que les migrants soient victimes de la traite à chaque étape de leur voyage. Nous devons aussi prendre des mesures supplémentaires pour assurer la protection effective des travailleurs migrants dans leur société d'accueil.

Au cours des deux prochains jours, la présente séance sera l'occasion de mettre l'accent sur la manière d'améliorer la lutte contre la traite des personnes. Au cours de nos débats et délibérations, n'oublions jamais les conséquences humaines de ce crime ignoble, notamment la dure réalité vécue par les victimes, ainsi que le courage et la résilience des personnes rescapées. Nous allons entendre certains de ces rescapés pendant cette réunion de haut niveau. Leur simple présence ici témoigne de la force de l'esprit humain. Leur courage nous rappelle notre obligation de faire mieux pour protéger nos communautés et rendre justice aux victimes. Faisons ce qui est juste pour ces personnes. Faisons en sorte que d'autres ne subissent pas les mêmes tragédies et privations. Donnons-leur les moyens d'agir et écoutons-les au moment de concevoir et de mettre en œuvre des politiques.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale à la présente session qui a pour thème « la présidence de l'espoir », je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour rassembler les partenaires et travailler à leurs côtés afin de mobiliser les énergies en faveur de la lutte contre la traite des personnes. Je me réjouis de l'occasion qui me sera donnée, au cours des deux prochains jours, de participer à un dialogue constructif afin que nous puissions œuvrer de concert pour faire avancer la lutte contre ce crime.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Président de l'Assemblée générale pour avoir organisé la présente réunion sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Je souhaite également féliciter les États Membres d'avoir mené à bien les négociations sur le projet de Déclaration politique sur lequel nous allons nous prononcer à la séance d'aujourd'hui (A/76/L.11, annexe).

Il est plus que jamais nécessaire de renouveler et de revitaliser l'action mondiale contre le crime de la traite des personnes, car les difficultés économiques, les conflits et les urgences sanitaires et climatiques augmentent et aggravent les vulnérabilités face à la traite, à l'exploitation et aux mauvais traitements. Les crises mondiales, notamment la pandémie persistante de maladie à coronavirus (COVID-19), ont retardé la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les cibles importantes relatives à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de traite des personnes. Cela accroît la souffrance des victimes. Dans de nombreux pays, les rescapés de la traite rencontrent de plus grandes difficultés pour accéder à un refuge, aux denrées alimentaires, aux soins de santé, à l'aide juridictionnelle et à d'autres services essentiels.

Dans le même temps, les forces de l'ordre se heurtent à des difficultés supplémentaires pour détecter la traite des personnes, compte tenu des restrictions en matière de voyages et de déplacements imposées par la pandémie. La traite des personnes, un crime souvent évident pour qui sait y regarder, s'est repliée plus encore dans l'ombre de notre économie mondiale et dans les recoins obscurs d'Internet. Les technologies de l'information et des communications, qui ont également pris une importance croissante pendant la pandémie, sont utilisées à mauvais escient par les trafiquants pour faciliter le recrutement, le contrôle et l'exploitation des victimes.

Les femmes et les filles sont ciblées de manière disproportionnée par les trafiquants et contraintes au mariage, y compris au mariage d'enfants, à la servitude domestique et au travail forcé. Le dernier *Rapport mondial sur la traite des personnes* de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) montre qu'environ un tiers des victimes détectées sont des enfants, une proportion qui a triplé au cours des 15 dernières années. Malheureusement, de plus en plus d'enfants sont la cible de trafiquants, qui utilisent les médias sociaux pour recruter de nouvelles victimes et tirent profit de la demande d'images d'abus pédosexuels. Les réfugiés et

les migrants sont particulièrement vulnérables face aux trafiquants. Ils peuvent être maltraités et exploités à des fins de travail forcé, d'exploitation sexuelle, de servitude domestique, voire même de prélèvement d'organes. Selon le *Rapport mondial sur la traite des personnes* de l'ONUDC, une grande partie des victimes de sévices dans la plupart des régions du monde sont des migrants.

La traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales demeure insuffisamment détectée et reste impunie en raison de l'absence de cadres et de mécanismes de signalement appropriés pour s'attaquer à ce problème complexe. Lorsque des cas de traite sont découverts, les victimes elles-mêmes sont trop souvent sanctionnées. Bien que de nombreux États reconnaissent désormais le droit des victimes à l'assistance, à la protection et à des voies de recours effectives, ils peuvent punir ces personnes pour des actes qu'elles ont commis après avoir été victimes de la traite. Pour mettre fin à cette souffrance et à cette injustice, nous devons aider tous les pays à mettre en place des institutions et des cadres juridiques robustes permettant de lutter contre ce crime. Les rescapés doivent être au centre des politiques visant à prévenir et à combattre la traite des personnes, à traduire les responsables en justice et à fournir un accès effectif aux voies de recours, y compris l'indemnisation.

Nous disposons aujourd'hui de solides outils de coopération internationale pour prévenir la traite des personnes et y mettre un terme. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est presque universellement ratifiée, et 178 États sont maintenant parties à son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale en 2010, joue un rôle décisif dans la promotion de la mise en œuvre du Protocole. Le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, établi tous les deux ans, est devenu une ressource essentielle sur les tendances et les caractéristiques de la traite dans le monde. Le Plan d'action mondial a également mené à la création du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et a renforcé le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, qui rassemble désormais 30 organismes des Nations Unies et organisations régionales.

Grâce au Protocole relatif à la traite des personnes et au Plan d'action mondial, presque tous les États parties ont adopté une législation nationale qui érige la traite des personnes en infraction. Cependant, les mesures concrètes de répression de la traite des êtres humains varient considérablement. Il faut accroître l'assistance technique et l'appui afin de renforcer l'action collective. L'amélioration des interventions nécessite une meilleure coopération entre les États Membres en matière de partage d'informations, d'opérations conjointes de justice pénale et bien plus encore. Par ailleurs, il faut faire davantage pour protéger les migrants vulnérables afin qu'ils ne deviennent pas les victimes de la traite des personnes, conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Nous devons renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres instances afin de repérer et réprimer le crime de la traite des êtres humains dans les situations d'urgence et les crises humanitaires. Nous devons également renforcer la participation du secteur privé afin que les entreprises puissent gérer leurs processus d'approvisionnement de manière éthique et transparente. L'ONU a pris des mesures pour prévenir et combattre les risques de traite des personnes dans ses propres procédures de passation de marchés. Et enfin, nous devons mettre en place et promouvoir des partenariats avec la société civile. Les organisations dirigées par des personnes rescapées peuvent favoriser l'adoption de mesures globales de lutte contre la traite des êtres humains, tout en appuyant l'aide et les services aux victimes.

La présente réunion d'évaluation peut mettre l'accent sur la nécessité d'une coopération et d'une action accrues pour lutter contre la traite des êtres humains. Le processus d'examen par les pairs récemment lancé pour la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes qui s'y rapporte offre des moyens d'améliorer et d'informer davantage les politiques et les actions. En cette période cruciale, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de Déclaration politique pourrait contribuer à créer l'élan nécessaire pour prendre des mesures déterminées contre ce crime horrible. J'exhorte les États Membres à profiter de cette occasion pour nous aider à nous remettre sur la bonne voie afin de réaliser les objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action, et à œuvrer de concert pour mettre fin une fois pour toutes au fléau de la traite des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration.

Conformément à la résolution 75/283 de l'Assemblée générale et à la décision 76/503 du 17 septembre 2021, je présente maintenant la déclaration préenregistrée de M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 1 et A/76/569).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 75/283 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Siobhán Mullally, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

M^{me} Mullally (*Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants*) (*parle en anglais*) : La présente réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes intervient à un moment particulièrement critique. Plus de 10 ans après l'adoption du Plan d'action mondial, la traite des personnes se poursuit en toute impunité. Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi. Que ne faisons-nous pas, en tant que communauté internationale, pour lutter contre cette grave violation des droits humains ?

Nous savons que les femmes et les filles sont particulièrement exposées à toutes les formes d'exploitation, et qu'elles sont souvent victimes de formes multiples et croisées d'exploitation. Elles sont en danger en raison de la discrimination et de la violence systémiques contre les femmes et les filles qui persistent dans le monde et des conséquences matérielles de cette discrimination, notamment la pauvreté, la mutilation du corps des femmes et des filles, ou les restrictions imposées à leur circulation et à leur accès à l'éducation et à un travail décent. Ce n'est pas nouveau, mais la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact différencié selon le genre, l'augmentation de la pauvreté et du chômage touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles. Nous recevons des informations faisant état de l'augmentation du nombre de mariages d'enfants et de mariages forcés, qui sont des indicateurs de l'intensification de la traite des personnes. Nous savons également que les hommes et les garçons sont souvent des victimes ignorées et invisibles de la traite des personnes, et qu'ils ne sont donc pas identifiés et ne bénéficient d'aucune protection.

Malgré la norme fondamentale de non-discrimination et les promesses de protection universelle des droits des victimes de la traite des personnes, le racisme et la

xénophobie continuent de limiter leur accès à la protection, en particulier aux frontières. Si nous voulons être plus efficaces dans notre lutte contre la traite des êtres humains, nous devons veiller à ce que cette action soit alignée sur les mouvements de justice raciale à l'échelle mondiale. Nous savons également que les peuples autochtones, les communautés minoritaires, les apatrides, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont la cible de trafiquants qui les exploitent. Ce trafic persiste en toute impunité en raison de l'incapacité des États à garantir une protection sans discrimination et à prendre des mesures de prévention efficaces à l'intention des groupes et communautés déjà marginalisés.

Les outils juridiques et politiques sont à notre disposition. Toutefois, l'application de la législation sur les droits de l'homme pour protéger les victimes de la traite des personnes et la prévenir reste faible. Les discours sur la lutte contre l'esclavage moderne ne s'accompagnent ni d'une véritable protection des victimes de la traite, sans discrimination, ni d'une véritable action pour lutter contre l'impunité. Pour prévenir efficacement la traite, nous devons repenser nos approches relatives aux migrations. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été une réalisation importante pour la communauté internationale. Accroître des migrations sûres, ordonnées et régulières réduit les risques de la traite des personnes. Nous devons aller au-delà des mesures pour faire face aux migrations qui se basent sur le refoulement, la construction de murs, l'externalisation des procédures d'asile et la criminalisation de la migration.

Cependant, les migrations régulières présentent également des risques pour bon nombre de personnes. Il faut un contrôle plus efficace des agences de recrutement pour protéger les travailleurs migrants. Nous devons combler les lacunes dans l'application et la portée du droit du travail et dans les mandats des inspections du travail. Les permis de travail restrictifs liés à un employeur spécifique, le fait que les droits des travailleurs domestiques ne sont pas protégés, l'application du droit du travail sans restrictions et les restrictions imposées à l'accès des travailleurs migrants à la protection sociale sont autant de facteurs de vulnérabilité à l'exploitation. Il s'agit là de défaillances au niveau des politiques et d'un manque de volonté politique auxquels il est possible de remédier.

La pandémie de COVID-19 a mis clairement en lumière les protections limitées des droits des travailleurs migrants, ainsi que les risques accrus de trafic à des fins

d'exploitation sexuelle et le ciblage des enfants en ligne. Alors que nous continuons de faire face à des crises humanitaires dans de nombreuses régions du monde, nous constatons qu'un nombre croissant d'indicateurs de traite découlent d'un continuum d'exploitation et du fait que les droits ne sont pas protégés au quotidien. Nous savons que les technologies numériques peuvent contribuer à prévenir la traite des personnes et à lutter contre l'impunité. Mais les entreprises du secteur des technologies et les États ne prennent pas de mesures efficaces pour lutter contre l'impunité en ce qui concerne la traite des personnes effectuée au moyen de technologies, en particulier en ce qui concerne l'exploitation sexuelle et le ciblage des femmes et des filles en ligne.

Dans mon récent rapport à l'Assemblée générale (A/76/263), j'ai insisté sur le lien entre la traite et les contextes de terrorisme, ainsi que le ciblage des femmes et des filles, des hommes et des garçons en ligne et l'utilisation des technologies numériques par les groupes terroristes pour se livrer à toutes les formes de traite à des fins d'exploitation. Les jeunes sont particulièrement exposés. Nous devons prendre des mesures plus efficaces pour tirer avantage des technologies numériques afin de lutter contre la traite des personnes.

Nous devons également veiller à ce que l'assistance aux victimes de la traite et la protection sociale s'inscrivent dans la durée et ne soient pas subordonnées à certaines conditions, si nous voulons vraiment briser les cycles de la traite des personnes, de l'exploitation et de la récidive de la traite. Dans nos déclarations, nous parlons d'approches fondées sur les droits humains pour lutter contre la traite des personnes, mais nous devons veiller à ce qu'elle soient accompagnées de mesures concrètes. La société civile et les défenseurs des droits humains jouent un rôle essentiel pour venir en aide aux victimes de la traite des personnes, prévenir la traite et assurer la protection des victimes. En imposant des restrictions à la société civile, en rétrécissant le champ d'action de la société civile et en accusant d'infractions les défenseurs des droits humains qui aident les migrants, les États manquent à leur obligation d'établir des partenariats avec les organisations non gouvernementales – un engagement fondamental au titre du Protocole de Palerme.

Par ailleurs, l'application du principe de non-sanction est essentielle pour garantir une approche fondée sur les droits humains et une protection efficace. Elle est également essentielle pour des enquêtes efficaces et la lutte contre l'impunité en matière de traite.

Pourtant, nous constatons toujours que des victimes de la traite des personnes sont détenues, emprisonnées, punies, privées de la possibilité de se rétablir et de l'accès à des recours efficaces. Nous devons tenir compte de toutes les formes de punition, y compris la détention, les retours forcés, les privations arbitraires de citoyenneté, les exclusions du statut de réfugié et les exclusions des services de protection sociale.

La traite des enfants en particulier constitue une violation flagrante et grave des droits humains. Nous devons garantir l'application intégrale et efficace de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs, et en particulier le principe de non-discrimination. Cela est essentiel pour protéger tous les enfants victimes de la traite et pour progresser vers des mesures de prévention plus efficaces. Nous devons garantir l'inclusion des enfants et du langage de la protection de l'enfance dans les processus de paix et prévoir clairement des mesures de lutte contre la traite des enfants dans ces processus. Nous devons également comprendre que les trafiquants peuvent utiliser les attaques contre les écoles et les hôpitaux comme stratégie pour enlever ou recruter des enfants. Tenant compte de la vulnérabilité particulière des enfants, les États doivent s'assurer que des mesures de prévention et de protection efficaces sont en place pour les enfants dans les situations de conflit ou de déplacement forcé. Nous devons veiller à ce que les enfants détenus pour association avec des groupes armés soient reconnus comme des victimes de la traite des personnes et comme des victimes de graves violations des droits humains et du droit humanitaire. Nous devons renforcer les systèmes de protection de l'enfance et les doter des ressources nécessaires.

En outre, nous devons veiller à ce que les mesures de lutte contre la traite des personnes tiennent compte du handicap et soient conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité sur la protection des personnes handicapées en période de conflit. Cela est essentiel pour garantir un accès effectif à la justice, à l'assistance, à la protection et à des recours efficaces aux personnes handicapées victimes de la traite. Nous devons veiller à ce que les mesures de lutte contre la traite des personnes soient intégrées dans la planification des processus de transition des opérations de maintien de la paix, en ayant conscience qu'une période de transition peut entraîner des risques accrus. La lutte contre toutes les formes de traite des personnes à des fins d'exploitation et la protection des personnes victimes de la traite des personnes et

des personnes exposées au risque de la traite doivent être explicitement mentionnées dans les mandats des missions de maintien de la paix qui ont notamment pour tâche d'assurer la protection des civils. Il ne suffit pas de supposer que ces obligations sont incluses dans les mesures de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits ou la violence sexuelle et fondée sur le genre. Sans une reconnaissance explicite des obligations de lutter contre la traite des personnes, les indicateurs de la traite passent inaperçus. Des enfants disparaissent en toute impunité et il n'y a pas d'enquêtes effectives ni de protection efficace.

Si les contextes de terrorisme, de conflit et de déplacement forcé contribuent à accroître les risques de traite des personnes, ces risques sont ancrés dans des continuums d'exploitation liés à la discrimination structurelle, à la violence, à la pauvreté et à l'exclusion, qui font partie du lot quotidien et ne sont pas des circonstances exceptionnelles. Il est donc essentiel de continuer de mettre l'accent sur la pauvreté quotidienne, la vulnérabilité économique, la discrimination à l'égard des travailleurs migrants et l'exploitation, qui sont les causes profondes et persistantes de la traite des personnes, et de reconnaître la nécessité de mener des réformes structurelles dans les pays d'origine et les pays de destination. La protection des droits des réfugiés au moyen de la réinstallation, des visas humanitaires et du regroupement familial et la protection effective du droit de solliciter et d'obtenir l'asile contribuent également à garantir la protection des victimes de traite qui sont des réfugiés et sont essentielles pour prévenir la traite des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force.

Dans le contexte de la crise climatique, nous devons prendre au sérieux les risques accrus de traite des personnes découlant des conflits et des déplacements liés au climat. De plus, nous devons reconnaître que la traite des personnes à des fins de travail forcé dans le secteur agricole, les industries extractives, l'industrie textile et la pêche contribue à la crise climatique. Compte tenu de ces risques, mon rapport à l'Assemblée générale en 2022 examinera la traite des personnes dans le contexte de la crise climatique et des déplacements forcés.

Pour conclure, nous savons que dans le cadre de la traite des personnes, les êtres humains sont considérés comme des marchandises à acheter et à vendre. Nous savons qu'il s'agit d'une grave violation des droits humains, qui exige une action urgente et sérieuse. Les rescapés doivent jouer un rôle de chef de file dans cette action. Toutes les initiatives de lutte contre la traite

des personnes doivent s'appuyer sur l'expérience et les compétences des rescapés, non pas de manière ponctuelle, mais de manière continue et systémique. Je me réjouis de continuer de collaborer avec toutes les délégations pour lutter contre la traite des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 75/283 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Yasmeen Hassan, Directrice exécutive mondiale d'Equality now, qui va faire une déclaration.

M^{me} Hassan (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter S. E. M. Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. Je suis honorée d'y participer.

Lorsque j'étais une jeune militante au début des années 90, la plupart des gens n'avaient pas conscience du problème de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Il n'y avait pas de lois pour lutter contre ce problème, et les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ne bénéficiaient pratiquement d'aucun soutien pour échapper à leur calvaire. Au contraire, elles étaient prises au piège, car elles pouvaient être poursuivies au pénal pour prostitution ou pour des infractions liées à l'immigration, et elles étaient stigmatisées socialement pour ce qui leur avait été fait. Les entreprises criminelles qui se livrent à la traite des femmes et des filles ont prospéré avec l'essor du commerce sexuel, qui a accru et normalisé la demande et créé un marché lucratif pour les trafiquants. Les organisations de défense des droits des femmes, en particulier celles qui sont actives devant les tribunaux et dans le domaine de la prestation de services, ont tiré la sonnette d'alarme. Nous avons alors pu voir que les femmes et les filles qui ont été victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle étaient les plus marginalisées, que ce soit en raison de la pauvreté, de la maltraitance, de la dépendance, de l'appartenance ethnique ou de lois qui les privaient de leur autonomie en raison de leur genre. Nous avons aussi vu que très peu de choses étaient faites pour les aider.

Une période d'activités de sensibilisation soutenues menées avec les victimes et les rescapées et en leur nom a conduit au Protocole de Palerme en 2003, qui a été ratifié par 178 pays, et à l'introduction de lois contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle dans 93 % des pays. Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes a été élaboré en 2010 pour suivre les progrès réalisés et, en 2018, les

États se sont engagés à mettre en place un processus d'examen officiel et à protéger et appuyer les victimes de la traite des êtres humains en adoptant le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'on peut donc dire qu'il y a effectivement eu des progrès importants, toutefois les tendances actuelles montrent que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle augmente et prend des formes nouvelles et complexes, et que nous ne répondons pas aux attentes des femmes et des filles vulnérables.

Plus de 50 % des victimes de la traite dénombrées dans le monde le sont à des fins d'exploitation sexuelle. Soixante-dix-sept pour cent des femmes et 72 % des filles victimes de la traite des êtres humains le sont à des fins d'exploitation sexuelle. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle reste la plus rentable pour les trafiquants, qui engrangent d'énormes bénéfices dans ce commerce sexuel mondial qui leur rapporte 99 milliards de dollars par an. Et bien que les pays disposent de lois contre la traite des êtres humains, celles-ci ne sont pas appliquées, et les poursuites et les condamnations restent épouvantablement faibles. À Equality now, nous luttons contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle depuis plus d'un quart de siècle, et nous avons vu comment les femmes et les filles sont victimes de cette traite ainsi que les conséquences dévastatrices que cela entraîne sur leur vie, quand elles en sortent vivantes.

Je vais donner quelques exemples. Au Mexique, des jeunes filles sont recrutées comme mannequins dans des zones rurales et vendues à des fins de prostitution par des cartels de la drogue se faisant passer pour des agences de mannequins. Les femmes nigériennes sont trompées, transportées par-delà les frontières et ensuite prostituées en Italie pour rembourser les dettes contractées auprès de leurs trafiquants. Des filles pakistanaises âgées de 12 à 13 ans sont forcées de participer à des voyages au cours desquels leur virginité est vendue dans les pays du Golfe. Et en Égypte, certaines jeunes femmes sont vendues à plusieurs reprises par leur famille pour des mariages temporaires. Ces femmes et ces filles ont toutes un point commun : elles connaissent toutes des vulnérabilités, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, la situation économique ou le statut juridique, et ces vulnérabilités sont exploitées. Les discours selon lesquels ces femmes et ces filles ont véritablement le choix ou selon lesquels elles migrent pour travailler dans l'industrie du sexe donnent une version inexacte des réalités vécues par les rescapées.

Alors, que pouvons-nous faire ? Tout d'abord, les gouvernements doivent réduire la vulnérabilité des personnes à la traite en mettant en place un écosystème de lois et de politiques qui favorisent l'égalité et qui offrent de véritables perspectives et options. Outre les lois contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et les lois contre la traite, les lois et les politiques doivent réellement s'attaquer aux inégalités et à la demande de prostitution, assurer l'égalité des droits, l'éducation et les perspectives économiques et garantir la protection des migrants et des déplacés, entre autres choses. Les gouvernements doivent également mettre fin à l'impunité dont jouissent les trafiquants et les personnes à qui ces activités profitent. Pour cela, il ne suffit pas de faire semblant de défendre les points de vue des rescapées. L'application des lois contre la traite des êtres humains est difficile et exige de faire montre d'une volonté politique à tous les niveaux, en plus de garantir des ressources et une formation durables, et, très franchement, de sévir contre l'apathie et la corruption.

En outre, il convient de prendre des mesures urgentes et collectives pour faire face aux nouvelles menaces que représente l'utilisation abusive d'Internet et de la technologie numérique. Internet permet à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et à l'exploitation sexuelle de se développer à un rythme alarmant. Cela est particulièrement pertinent à l'heure de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a incité les trafiquants à adapter leurs principes de fonctionnement à la nouvelle normalité en utilisant la technologie numérique à mauvais escient. Les gouvernements doivent réglementer comme il convient l'espace numérique afin de le protéger contre les mauvais usages. Ce faisant, ils doivent tenir compte des tensions entre le droit à l'expression et la liberté d'expression et le droit à la vie privée, d'une part, et la protection contre les dangers en ligne, d'autre part.

Les trafiquants se cachent derrière le voile de l'anonymat en ligne sur des plateformes très peu réglementées afin d'amadouer et de recruter leurs victimes. Les lois nationales et internationales actuelles sont inadéquates, car elles n'ont pas suivi le rythme des avancées technologiques. Dans notre rapport intitulé « Ending Online Sexual Exploitation and Abuse of Women and Girls : A Call for International Standards » (Mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en ligne visant les femmes et les filles : un appel à des normes internationales), qui a été publié la semaine dernière, nous demandons aux gouvernements d'élaborer des normes internationales, un cadre directeur pour la coopération internationale et des lois solides qui tiennent compte de la nature sexospécifique et multijuridictionnelle de

l'exploitation sexuelle en ligne. Equality now s'engage à faire partie du mouvement mondial visant à lutter contre ce fléau qui dévaste la vie de tant de personnes. Il n'y a pas de temps à perdre, et l'inaction n'est pas une option.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 75/283 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Malaika Oringo, fondatrice et Présidente-Directrice générale de Footprint to Freedom et rescapée de la traite des personnes, qui va faire une déclaration.

M^{me} Oringo (*parle en anglais*) : Quand j'avais environ 8 ans, dans une petite banlieue de Kampala, en Ouganda, des amis et moi jouions à un jeu appelé « Osons rêver », où nous demandions aux autres ce qu'ils aimeraient faire lorsqu'ils seraient grands. L'un de mes amis a dit qu'il voulait être ministre pour pouvoir posséder un convoi de voitures ; certains voulaient être des super-héros ; d'autres des princesses. Moi j'ai dit : « Quand je serai grande, je veux aller à l'Organisation des Nations Unies et parler de la guerre et de ce qu'elle inflige aux enfants ». C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui et de prendre la parole à l'occasion de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la traite des personnes.

Malheureusement, l'histoire que je voulais raconter a changé. Aujourd'hui, je suis ici pour dire à l'Assemblée que la guerre a ouvert la porte à la traite des êtres humains. Mais je tiens également à affirmer que le parcours d'une victime de la traite ne commence pas au moment où le trafiquant se présente. La plupart du temps, c'est le résultat de générations ou d'années de vulnérabilités qui n'ont pas été suffisamment prises en compte, qui sont passées inaperçues et qui n'ont pas été signalées. C'est la réalité pour tant de rescapés dans le monde et ce le sera encore pour d'autres victimes à l'avenir si nous ne nous travaillons pas d'arrache-pied pour nous attaquer aux causes de la vulnérabilité des enfants, en particulier dans les zones sortant d'un conflit, comme celle où j'ai passé une partie de mon enfance.

Je m'appelle Malaika Oringo et je viens des Pays-Bas. Je suis la fondatrice de Footprint to Freedom, une organisation dirigée par des rescapés qui leur donne les moyens de prendre les rênes de la lutte contre la traite des êtres humains. Je travaille avec l'Armée du salut en tant que spécialiste de l'inclusion et du dialogue, et je suis un membre actif du Conseil consultatif international des survivants de la traite, qui a été mis en place par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Bien que je sois seule devant l'Assemblée aujourd'hui, je porte la voix de milliers de rescapés venus du monde entier.

Je tiens tout d'abord à saluer les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour donner une tribune aux survivants et faire entendre leur voix dans le cadre de la campagne de cette année, intitulée « La voix des victimes nous guide ». En ce qui concerne le retentissement de cette campagne, je voudrais faire part à l'Assemblée de quelques citations de rescapés résilients. Marcela Loaiza a déclaré : « La clef d'une réintégration réussie est le soutien psychologique ». Shandra Woworuntu a dit : « Nos témoignages ne doivent pas seulement être une source d'inspiration ; les enseignements qu'ils contiennent doivent être transformés en solutions ». Jerome Elam a déclaré : « J'ai permis de mettre un visage sur le crime de la traite des personnes et j'ai commencé à démanteler le stéréotype qui veut que les hommes ne seraient pas concernés ». Senga Jean baptiste, de Footprint to Freedom, a dit : « Je comprends l'importance de l'intégration, c'est pourquoi j'offre aux survivants le soutien que j'aurais voulu recevoir en tant que victime ». Kendall Alaimo a déclaré : « Tirer des enseignements des expériences des victimes et transformer leurs suggestions en mesures concrètes permettra d'adopter une approche davantage axée sur les victimes et plus efficace pour lutter contre la traite des personnes ».

Cette sagesse émanant de différents survivants confirme que les rescapés sont les acteurs les plus importants de la lutte contre la traite des personnes. Or leurs témoignages sont principalement considérés comme le récit de victimes. Moins de 10 % des voix des victimes sont prises en compte dans les décisions qui conduisent à la mise en œuvre de politiques et de lois. Pourtant, les témoignages des survivants sont très importants pour établir des stratégies efficaces en matière de poursuites contre les trafiquants, de prévention de la traite et de réintégration des victimes, car les survivants sont au fait des tactiques et stratégies utilisées par les trafiquants pour asservir leurs victimes. C'est pourquoi j'appelle tous les États Membres à tirer parti de la sagesse des survivants et à promouvoir leur rôle de chefs de file.

Je voudrais faire quelques recommandations du point de vue des survivants. Nous avons besoin de nouer des partenariats plus constructifs avec les survivants et d'aller au-delà de leur participation purement symbolique, que nous considérons comme de l'exploitation. Nous devons améliorer la qualité de l'aide psychologique apportée aux survivants, qui doit être adaptée à leurs besoins et assurée sur le long terme. Nous devons également améliorer la façon dont les victimes sont traitées au cours des procédures judiciaires. Ces procédures doivent être centrées sur les victimes et tenir compte de leurs traumatismes. Nous devons mettre un terme à la quête de la « victime parfaite », car cela constitue l'une

des principales raisons des faibles taux de poursuites et de condamnations, en nous empêchant de voir celles et ceux qui se tiennent devant nous. C'est une réalité pour les migrants survivants de la traite, car leur statut de victime est appréhendé sous l'angle de la migration.

Nous avons besoin d'un soutien non discriminatoire. Dans la plupart des pays, la durée de l'assistance offerte aux victimes est souvent liée à la durée de l'enquête en cours. J'ai moi-même été victime de cette notion. J'ai été sans papiers pendant 10 ans, ce qui m'a privée du droit de me soigner, d'aller à l'école ou de trouver un logement. Cela m'a rendue vulnérable à la réexploitation et m'a exposée à la violence fondée sur le genre.

Par-dessus tout, nous avons besoin que le principe de responsabilité soit appliqué, non seulement en traduisant les trafiquants en justice, mais aussi en mobilisant toutes les parties impliquées. Par exemple, nous avons besoin que le secteur de la fonction publique réponde de la qualité des services qu'il propose aux victimes et aux survivants. Nous avons besoin que le secteur privé réponde de l'exploitation constatée dans les chaînes d'approvisionnement. Nous avons besoin que les forces de l'ordre veillent à ce que leurs interventions soient centrées sur les victimes et tiennent compte de leurs traumatismes. Et, surtout, nous avons besoin que les gouvernements soient tenus responsables des systèmes en place qui facilitent la demande de services propices à l'exploitation, comme le système de la *kafala* dans les États du Golfe, la légalisation de la prostitution en Europe, la corruption et l'impunité des trafiquants. Quant à l'ONU, elle doit encourager la participation et l'inclusion des survivants auprès des États Membres au moment de l'élaboration des politiques de recherche et des débats sur la réintégration.

Enfin, nous devons valoriser le vécu, et non le minimiser. Même à l'âge de 8 ans, en Ouganda, où la voix des enfants n'est pas entendue, j'ai ressenti et compris l'importance du vécu et la nécessité pour les victimes de la traite d'être présentes à la table des discussions sur les questions qui affectent leur vie. Maintenant que j'ai une voix, une tribune et la capacité d'agir, je veux appeler l'Assemblée à l'action. Lorsque les délégations viennent débattre de la traite des personnes, je veux qu'elles se demandent quelles voix elles représentent, quelles voix manquent à la table et quelles sont les raisons de cette absence. Il est crucial de répondre à ces questions si nous voulons parvenir à une véritable inclusion des survivants.

Nous devons aller au-delà de la compassion et passer de l'empathie à l'action. Il ne suffit pas de partager des témoignages de traumatismes, nous devons partager des récits de résilience et d'espoir. Nous devons

redoubler d'efforts pour permettre aux survivants d'accéder aux programmes de reconstruction, à l'éducation et à l'emploi et pour financer les initiatives menées par les survivants. La pitié ne suffit pas. Les survivants doivent avoir davantage de possibilités de s'épanouir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice dans le cadre de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/76/L.11, intitulé « Déclaration politique de 2021 sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ».

Avant de donner la parole aux orateurs et aux oratrices au titre des explications de position avant l'adoption, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Johnstone (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent à la perspective de l'adoption du projet de Déclaration politique (A/76/L.11, annexe). Nous nous employons depuis longtemps à prévenir et à combattre la traite des personnes et à plaider pour les survivants. Les États-Unis affirment leur engagement de protéger la confidentialité et l'identité des victimes de la traite des personnes avant, pendant et après les procédures pénales régies par les lois, règles et règlements nationaux du pays, y compris la protection des droits des accusés, conformément à la Constitution des États-Unis.

Les États-Unis sont favorables à la mise en œuvre pleine et effective des obligations découlant de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, y compris les dispositions relatives à l'octroi d'une assistance et d'une protection aux victimes de la traite. Il n'y a pas d'obligation de mettre en œuvre les dispositions non obligatoires de ces instruments, et les États-Unis ne considèrent pas que le texte du projet de Déclaration politique modifie ou étende leurs obligations en vertu de l'un ou l'autre de ces instruments. Néanmoins, les États-Unis continueront d'agir conformément à leurs obligations en matière de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la traite des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la seule oratrice au titre des explications de position avant l'adoption.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.11 ?

Le projet de résolution A/76/L.11 est adopté (résolution 76/7).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et aux oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Pongor (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance à la République des Philippines et à la République dominicaine pour leur rôle de cofacilitateurs de la Déclaration politique de 2021 qui vient d'être adoptée (résolution 76/7, annexe). État Membre profondément attaché à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de traite des personnes, avec une attention particulière pour la traite des femmes et des filles, la Hongrie a soutenu l'adoption de la Déclaration politique. Nous sommes déterminés à lutter contre ce crime horrible, à protéger et à soutenir les survivants de la traite, ainsi qu'à amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Dans le même temps, nous saisissons cette occasion pour exposer officiellement la position de la Hongrie concernant les paragraphes 7 et 24 b) de la Déclaration, qui contiennent des références au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous tenons à rappeler que la Hongrie n'a pas adopté le Pacte mondial et ne participe pas à sa mise en œuvre. En conséquence, nous nous dissociions des paragraphes susmentionnés. Nous soulignons en outre que dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, il faut mettre l'accent sur la lutte contre la criminalité organisée, l'application du principe de responsabilité, la sensibilisation des populations à risque et l'élimination des causes profondes de leur vulnérabilité. Nous tenons à souligner que l'augmentation des voies légales de migration n'est pas un moyen approprié de lutter contre la traite des êtres humains, et nous rappelons que la définition de la politique migratoire reste la prérogative des États Membres.

La Hongrie continue de participer activement aux efforts visant à fournir une protection et une assistance aux rescapés et aux victimes potentielles de la traite des personnes, en particulier les femmes et les filles.

M^{me} Charikhi (Algérie) : Ma délégation se félicite de l'adoption de la Déclaration politique de 2021 sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 76/7, annexe). Ma délégation remercie les Représentants permanents des Philippines et de la République dominicaine, pour leurs efforts et leur facilitation qui nous ont permis d'adopter cette déclaration politique par consensus.

L'Algérie s'est engagée de bonne foi et avec un esprit constructif tout au long du processus et a présenté des propositions pour aboutir à une déclaration politique forte qui répond de manière globale et ciblée aux conséquences de la traite des personnes et qui met en place des mesures préventives. L'Algérie est pleinement engagée dans la lutte et la prévention de la traite des personnes, c'est dans ce sens que nous avons rejoint le consensus pour l'adoption de cette déclaration politique, même si certains paragraphes n'emportent pas l'adhésion de ma délégation. Il s'agit des paragraphes faisant référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

À ce titre, ma délégation exprime ses réserves et se dissocie de tous les paragraphes contenant une référence au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au sujet duquel mon pays s'est abstenu et dont les dispositions ne sauraient lui être applicables. De ce fait, rien dans ces paragraphes ne saurait être interprété comme une adhésion tacite de mon pays aux engagements énoncés dans ce Pacte.

Je saisis cette occasion pour rappeler la position de l'Algérie concernant le Pacte mondial sur les migrations. Ma délégation estime que ledit Pacte ne distingue pas entre les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière. L'absence d'une telle distinction dans un contexte international n'est pas appropriée car elle ne contribue pas efficacement à la lutte contre la migration clandestine, qui constitue une réalité complexe pouvant s'aggraver à l'avenir si les mesures nécessaires ne sont pas prises afin de lutter contre les causes de ce phénomène.

De plus, ce Pacte passe sous silence les causes profondes du phénomène migratoire. Sans des mesures concrètes et collectivement élaborées pour lutter contre la résurgence des conflits armés, éliminer la pauvreté et lutter contre l'insécurité alimentaire, ainsi que des solutions globales pour lutter contre les effets néfastes des catastrophes naturelles, la migration clandestine demeurera un danger pour des milliers de migrants.

Je souhaiterais que cette déclaration soit portée au procès-verbal de cette réunion.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à S. E. M. José Alfonso Blanco Conde, Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à S. E. M. Enrique Austria Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont dirigé avec brio et patience les discussions et négociations complexes durant les consultations sur le projet de résolution A/76/L.11. Je sais que les membres de l'Assemblée tiennent, comme moi, à leur exprimer leur sincère reconnaissance.

Comme les membres le savent, conformément à la résolution 75/283, cette réunion de haut niveau comprend une séance d'ouverture et une séance plénière aujourd'hui de 10 heures à 13 heures ; des séances plénières demain, 23 novembre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 h 30 ; une séance plénière de clôture demain à 17 h 30 ; ainsi que deux tables rondes consécutives cet après-midi.

Comme indiqué dans ma lettre du 1^{er} novembre, j'ai invité S. E. M. José Alfonso Blanco Conde, Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à présider la première table ronde, qui se tiendra de 15 heures à 16 h 30 dans cette salle. Cette table ronde portera sur le thème « Le Plan d'action mondial et les problèmes et lacunes persistants en ce qui concerne la traite, notamment la traite des femmes et des enfants, en particulier des filles, à des fins d'exploitation sexuelle ».

Comme indiqué dans la même lettre, j'ai invité S. E. M. Enrique Austria Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, à présider la deuxième table ronde, qui se tiendra immédiatement après la première et portera sur le thème « Le Plan d'action mondial et les questions émergentes, telles que la traite des personnes dans le contexte de la COVID-19, et l'utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication pour faciliter la traite, notamment celle des enfants à des fins d'exploitation sexuelle sur Internet ».

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices inscrits sur la liste, je voudrais rappeler plusieurs points importants concernant le déroulement des séances plénières.

Les déclarations préenregistrées seront introduites par les représentantes ou représentants de leur place. En raison des contraintes de temps, les remarques d'introduction doivent être concises. Les représentantes ou représentants physiquement présents dans la salle de l'Assemblée générale peuvent faire leur déclaration de leur place ou à la tribune.

Comme indiqué dans la résolution 75/283, la durée des déclarations est limitée à trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et à cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États. Dans le cas de déclarations préenregistrées, les remarques d'introduction et l'enregistrement lui-même seront comptabilisés dans le temps imparti.

Conformément à la décision 76/511, en plus des procès-verbaux de la réunion de haut niveau, le Président de l'Assemblée générale distribuera, comme document de l'Assemblée, un document récapitulatif des déclarations préenregistrées qui lui auront été soumises au plus tard le jour de leur diffusion dans la salle de l'Assemblée générale, et ces déclarations seront jointes au procès-verbal de la séance. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse estatements@un.org.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie, qui va présenter la déclaration de la Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la République de Colombie,.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 2 et A/76/569).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au troisième Vice-Premier Ministre, chargé des droits de l'homme, de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Alfonso Nsue Mokuy.

M. Mokuy (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom de la République de Guinée équatoriale à cette réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Je tiens à remercier le Secrétariat pour toutes les dispositions et les arrangements mis en place pour faciliter la participation de ma délégation à la présente réunion.

La Guinée équatoriale s'associe aux orateurs précédents pour reconnaître les difficultés rencontrées par les États en raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui continue d'entraver la réalisation effective de nos engagements internationaux.

Pour commencer, je tiens à remercier le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'aide apportée à mon gouvernement dans la lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes. Cette lutte doit être un effort collectif de tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de protéger pleinement les victimes de ce phénomène. Ainsi, le fait d'avoir des partenaires efficaces comme le Gouvernement des États-Unis facilite la mise en œuvre de mesures extrêmement précises contre la traite des personnes.

Pour le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, garantir la protection de toutes les victimes de la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, est une priorité dans le cadre de ses politiques publiques. C'est ce qui ressort de notre plan d'action national 2019-2021 pour prévenir et combattre la traite des personnes, qui a servi de guide pour orienter les travaux du Gouvernement au cours des deux dernières années, malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Ce plan d'action arrivera à échéance à la fin de cette année, raison pour laquelle le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale a jugé bon de le modifier afin de l'adapter aux besoins actuels et aux nouvelles dynamiques créées par la pandémie.

En outre, nous nous sommes concentrés sur diverses lacunes qui subsistaient, notamment en mettant en place un protocole d'action interinstitutionnel pour protéger et prendre en charge les victimes de la traite des personnes, qui fait actuellement l'objet d'un processus législatif pertinent pour être adopté dans un avenir proche. Nous avons également jugé opportun de modifier la loi no 1/2004, en date du 14 septembre 2004, relative au trafic de migrants et à la traite des personnes, afin de l'adapter au Protocole de Palerme et de remédier ainsi à certaines lacunes recensées par les juristes de notre administration publique, à la demande du Département d'État des États-Unis.

Récemment, mon pays a entrepris d'enregistrer les citoyens étrangers. Certains médias ont interprété, à tort, cette mesure comme une atteinte aux droits des citoyens étrangers, alors qu'en réalité, l'intention du Gouvernement était simplement de vérifier la situation de tous les résidents non ressortissants. Un accord a été trouvé pour accorder un moratoire de trois mois à tous les expatriés afin de leur permettre de régulariser leur situation en Guinée équatoriale. Le Gouvernement

n'avait nullement l'intention de maltraiter les citoyens non-ressortissants résidant sur notre territoire national, ni de porter atteinte à leurs droits.

La République de Guinée équatoriale exprime sa volonté de maintenir en permanence une étroite coopération avec le système des Nations Unies en matière de droits de la personne afin de bâtir un monde toujours plus respectueux et attaché à un développement durable, sur la base des principes d'égalité, de justice et de paix. Elle réaffirme ainsi son engagement et sa volonté politique de consacrer davantage d'efforts et de capacités pour œuvrer avec l'Assemblée à prévenir la traite des personnes, à poursuivre les trafiquants en justice et à protéger et aider toutes les victimes, afin de parvenir à édifier une société nationale au sein de laquelle les droits de la personne représentent les plus hautes valeurs de la coexistence pacifique et démocratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque, qui va présenter la déclaration du Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale de la Jamaïque.

M. Williams (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Horace Chang, Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale de la Jamaïque.

M. Chang est Ministre de la sécurité nationale de la Jamaïque depuis 2018 et Vice-Premier Ministre depuis septembre 2020. Sa vaste expérience dans divers domaines de la gouvernance lui permet d'insuffler des idées dynamiques et stimulantes au Ministère de la sécurité nationale. Il s'est engagé à réduire la criminalité et la violence en Jamaïque par une réflexion stratégique axée sur une transformation globale de notre appareil de sécurité nationale. Le sujet de la traite des personnes relève de son portefeuille en tant que Ministre de la sécurité nationale, et dans cette optique, il est bien placé pour prendre la parole devant l'Assemblée pour parler des efforts déployés par la Jamaïque pour s'attaquer au problème de la traite des personnes.

J'invite maintenant l'Assemblée à entendre la déclaration préenregistrée de M. Chang.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 3 et A/76/569).

M. Blanco Conde (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, qui va présenter la déclaration de la Commissaire européenne aux affaires intérieures de l'Union européenne.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau. Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Malaika Oringo de sa déclaration percutante, qui a apporté à notre débat l'éclairage d'une rescapée.

J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M^{me} Ylva Johansson, Commissaire européenne aux affaires intérieures de l'Union européenne, prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 4 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de mon pays, la République dominicaine, qui va présenter la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

M^{me} Andújar (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 5 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui va présenter la déclaration du Ministre de la justice de la République de Cuba.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Oscar Silvera Martínez, Ministre de la justice de la République de Cuba.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 6 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein, qui va présenter la déclaration de la Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des sports de la Principauté du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M^{me} Dominique Hasler, Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des sports du Liechtenstein, qui s'adresse à l'Assemblée au nom de mon pays.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 7 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar, qui va présenter la déclaration du Ministre du travail de l'État du Qatar.

M^{me} Al-Nesf (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Ali bin Saeed bin Smaikh Al Marri, Ministre du travail de l'État du Qatar.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 8 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pérou, qui va présenter la déclaration du Ministre de la justice et des droits de l'homme de la République du Pérou.

M^{me} Laso Geldres (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée la déclaration préenregistrée de S. E. M. Aníbal Torres Vásquez, Ministre de la justice et des droits de l'homme du Pérou.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 9 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg, qui va présenter la déclaration du Ministre des affaires étrangères et européennes et Ministre de l'immigration et de l'asile du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : J'ai l'honneur de présenter le message préenregistré de S. E. M. Jean Asselborn, Ministre des affaires étrangères et européennes et Ministre de l'immigration et de l'asile du Luxembourg.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 10 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus,

qui va présenter la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 11 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Burkina Faso, qui va présenter la déclaration de la Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique et Garde des Sceaux du Burkina Faso.

M^{me} Niamba Congo (Burkina Faso) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de M^{me} Victoria Ouédraogo Kibora, Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique et Garde des Sceaux du Burkina Faso.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 12 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée du Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Teodoro L. Locsin, Jr.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 13 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte, qui va présenter la déclaration du Ministre de l'égalité, de la recherche et de l'innovation de la République de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Owen Bonnici, Ministre de l'égalité, de la recherche et de l'innovation de Malte, qui s'adressera aujourd'hui à l'Assemblée au nom de mon pays.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 14 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, qui va présenter la déclaration du Ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement du Royaume des Pays-Bas.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée du Ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement du Royaume des Pays-Bas, S. E. M. Tom De Bruijn.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 15 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, qui va présenter la déclaration de la Ministre de la justice de l'Irlande.

M^{me} Staunton (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de la Ministre de la justice de l'Irlande, S. E. M^{me} Helen McEntee.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 16 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, S. E. M. Albert Fabrice Puela.

M. Puela (République démocratique du Congo) : La République démocratique du Congo, sous le leadership de S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, et son gouvernement – dont nous faisons humblement partie comme Ministre en charge des droits humains – s'est engagée à lutter efficacement contre ce fléau qu'est la traite des personnes.

En République démocratique du Congo, de nombreux réseaux criminels de la traite de personnes font du trafic dans plusieurs secteurs, y compris la drogue et les armes. Les enfants victimes de la traite des personnes travaillent dans les mines et sont recrutés comme enfants soldats par ces organisations criminelles. D'autres encore sont contraints au travail forcé, dans des conditions souvent inacceptables. Pour donner suite au partenariat privilégié pour la paix et la prospérité entre les États-Unis, que nous remercions au passage, et la République démocratique du Congo, le Président de la République a créé au sein de son cabinet

depuis 2019 un service spécialisé dénommé Agence pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes, dont nous saluons la présence de la Coordinatrice et de son adjoint dans notre délégation. Avec cette détermination, l'activité de cette agence vise entre autres à renforcer la capacité de la République démocratique du Congo d'enquêter, de poursuivre les contrevenants et d'informer le Gouvernement et les instances judiciaires sur la traite des personnes.

Je tiens ici à remercier de manière particulière l'Assemblée générale pour l'organisation de cette rencontre de haut niveau afin d'évaluer le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, et ce à travers les modalités prévues par la résolution 75/283, mais aussi en vue de mutualiser nos efforts pour combattre le trafic des êtres humains, faire face aux différents défis et surtout mettre en place des instruments juridiques pour que les potentiels criminels soient arrêtés, traduits en justice et condamnés par la loi. C'est dans ce cadre qu'un pas important et essentiel vient d'être franchi par notre gouvernement qui a adopté, au cours de son conseil des ministres du 12 novembre dernier, le projet de loi porté par mon ministère des droits humains, modifiant et complétant le code pénal congolais en matière de prévention et de répression contre la traite des êtres humains.

Avec cette détermination de la République démocratique du Congo de se doter à travers le vote dans les prochains jours par le Parlement de cette loi, mon pays passera certainement au tiers supérieur. Concrètement, le Gouvernement congolais a pris certaines mesures pour la prévention, la protection et la coopération avec les autres pays, mais aussi les poursuites judiciaires. C'est dans ce contexte de lutte contre ce fléau, qu'un groupe de trafiquants vient d'être récemment arrêté et poursuivi conformément aux dispositions légales de la République démocratique du Congo, et une condamnation vient d'être prononcée contre ces malfrats par les juridictions congolaises.

Alors que plusieurs de nos compatriotes, particulièrement les femmes et les filles, se rendent ou sont emmenées dans certains pays du monde par des réseaux criminels qui leur font miroiter un avenir meilleur, il se trouve malheureusement qu'une fois sur place nos sœurs sont transformées en esclaves sexuelles. Le Gouvernement congolais qui a commencé cette lutte ne s'arrêtera pas en cours de chemin, mais ira jusqu'au bout pour éradiquer ce fléau sur son sol. Cependant, nous ne saurions le faire seuls. C'est cela même qui constitue l'une des raisons de notre participation à cette réunion

de haut niveau pour qu'ensemble nous ne courrions que vers un seul objectif, celui de faire de notre monde un village planétaire où tous les hommes naissent réellement libres et égaux en droits et en dignité, et sont appelés à vivre dans un monde pacifié exempt de tous ces actes de traite, d'esclavage moderne et autre qui avilissent les rapports entre les peuples. C'est ensemble que nous pourrions lutter efficacement contre ce fléau.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana, qui va présenter la déclaration de la Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale de la République coopérative du Guyana.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter S. E. Mme Vindhya Persaud, Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale du Guyana, qui va faire une déclaration préenregistrée.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 17 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Algérie, qui va présenter la déclaration du Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de la République algérienne démocratique et populaire.

M^{me} Charikhi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée du Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de l'Algérie, S. E. M. Ramtane Lamamra.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 18 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce, qui va présenter la déclaration du Ministre délégué aux affaires étrangères de la République hellénique.

M. Kezas (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le message vidéo préenregistré du Ministre délégué aux affaires étrangères de la Grèce, M. Miltiadis Vavitsiotis, qui va prononcer la déclaration nationale de la Grèce.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 19 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande, qui va présenter la déclaration du Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande.

M. Prongthura (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M. Vijavat Isarabhakdi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 20 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter la déclaration de la Vice-Ministre et Coordinatrice nationale pour la lutte contre la traite des personnes de la République d'Autriche.

M. Almoslechner (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée de S. E. M^{me} Petra Schneebauer, Vice-Ministre et Coordinatrice nationale pour la lutte contre la traite des personnes de la République d'Autriche.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 21 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Chine, qui va présenter la déclaration du Vice-Ministre de la sécurité publique de la République populaire de Chine.

M^{me} Zhang Jiarui (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai l'honneur de présenter la déclaration préenregistrée du Vice-Ministre de la sécurité publique de la Chine, S. E. M. Du Hangwei.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir annexe 22 et A/76/569).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière intervention pour cette séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain matin à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 13 heures.

Annexe 1**Déclaration de M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

[Original : anglais]

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis honorée de prendre la parole dans le cadre de la présente réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Je remercie le Président de l'Assemblée générale de nous avoir réunis et je félicite les Représentants permanents de la République dominicaine et des Philippines d'avoir mené avec succès les négociations intergouvernementales en leur qualité de cofacilitateurs.

La présente réunion est une occasion importante pour les pays de faire le point sur les réalisations au titre du Plan d'action mondial, d'identifier les insuffisances et de s'engager à ce que les réponses communes soient adaptées aux besoins des victimes.

La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a privé de nombreuses victimes de l'accès aux services essentiels. Elle a augmenté les risques et les vulnérabilités liés à la traite en raison des confinements, des perturbations dans le domaine de l'éducation et de la perte des moyens de subsistance. Le fait de passer plus de temps en ligne a également conduit à une plus grande exploitation et à une utilisation à des fins néfastes de la technologie.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) appuie les efforts pour faire en sorte que les interventions soient adaptées à la réalité de la traite des personnes pendant et après la pandémie.

La prévention de la traite des personnes et la lutte contre ce fléau est une priorité essentielle de la stratégie 2021-2025 de l'ONUDC, de notre vision stratégique pour l'Afrique 2030 et de notre prochaine vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Dans notre dernière édition du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, nous avons analysé la manière dont les conditions socioéconomiques, telles que celles causées par la récession résultant de la COVID-19, rendent les individus plus vulnérables à la traite. Cet été, nous avons publié une étude qui fait date et qui identifie les moyens permettant de mieux soutenir les victimes et les organisations de première ligne lors de crises futures.

Nos programmes globaux spécialisés ont déjà aidé 55 pays en 2021 à faire progresser la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes en améliorant la législation contre la traite, en menant à bien les poursuites dans les différentes juridictions et en formant les praticiens.

Notre appui consiste également à renforcer les capacités numériques et à aider les États Membres à exploiter les preuves financières pour détecter et poursuivre les trafiquants. Nous aidons également les pays à adopter des pratiques durables de passation des marchés publics et des politiques de lutte contre la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement.

Sur tous ces fronts, nous encourageons les partenariats public-privé, notamment avec les entreprises technologiques et le secteur financier, afin de promouvoir des pratiques obéissant à des normes éthiques, d'éclairer les enquêtes et de contribuer à mettre fin à l'impunité des trafiquants.

Dans tout son travail, l'ONUDC promeut des approches centrées sur les victimes et je me félicite de l'engagement pris dans la Déclaration politique de 2021 en faveur de la reconnaissance des victimes et de leur accès à la justice.

Le fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, géré par l'ONUDC, continue d'apporter une aide directe à plus de 5 000 victimes chaque année par l'intermédiaire d'ONG présentes en première ligne, qui sont soigneusement sélectionnées dans le cadre de son programme de micro financements.

L'ONUDC a célébré et appuyé les personnes rescapées de la traite en tant qu'agents du changement à travers sa campagne menée au titre de l'édition 2021 de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, qui a appelé la communauté internationale à laisser la parole des victimes ouvrir la voie.

Je vous félicite d'avoir écouté les rescapés lors de l'élaboration de la Déclaration politique et d'avoir consulté les experts, la société civile et les 30 organisations qui composent le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, que l'Office est fier de coordonner.

L'ONUDC continuera à travailler avec vous et avec tous nos partenaires pour mettre fin à l'exploitation des personnes à des fins lucratives, poursuivre les trafiquants et aider les victimes à obtenir justice et à reconstruire leur vie.

Je vous remercie.

Annexe 2**Déclaration de M^{me} Marta Lucía Ramírez, Vice-Présidente et Ministre des relations extérieures de la République de Colombie**

[Original : espagnol]

S. E. M. António Guterres, Secrétaire général ;

S. E. M. Abdulla Shahid, Ministre des affaires étrangères des Maldives et Président de l'Assemblée générale ;

M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

M^{me} Grazia Giammarinaro, Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ;

Distingués représentantes et représentants des États Membres et de la société civile ; Mesdames et Messieurs,

Au nom du Président de la Colombie, Iván Duque Márquez, et de tout le peuple colombien, et aujourd'hui en ma qualité de Vice-Présidente et de Ministre des relations extérieures, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'invitation qui m'a été faite de participer à cette réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Ce plan constitue une feuille de route pour prévenir et combattre la traite des personnes, et il souligne à juste titre l'importance de protéger et d'aider les victimes, ainsi que de poursuivre les responsables de ces crimes odieux. Je suis convaincue que la déclaration que nous allons adopter aujourd'hui sera propice à la poursuite des efforts déployés par chaque État Membre dans la lutte contre la traite des êtres humains, avec davantage de partenariats et une coopération accrue. Cependant, je me dois d'insister sur la nécessité de concentrer nos efforts avant tout sur la prévention. Telle est la véritable stratégie qui nous permettra de réduire ce crime abominable qu'est la traite des êtres humains.

Selon l'édition 2020 du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, 65 % des victimes de cette activité criminelle restent des femmes et des filles, et l'exploitation sexuelle est la principale cause d'exploitation dans le monde, représentant 50 % des cas identifiés, suivie par le travail forcé et la mendicité.

La récession économique résultant de la pandémie a accru la criminalité liée à la traite des êtres humains et exacerbé les conditions de vulnérabilité des victimes, avec comme conséquence des possibilités minimales d'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi qu'une augmentation des cas de violence domestique. Ce sont là autant d'aspects qui créent des conditions de vulnérabilité accrue, dont profitent malheureusement ces réseaux et mafias criminelles qui font le commerce des êtres humains.

Plus grave encore, la situation actuelle en matière de migrations irrégulières met la vie des migrants en danger et les expose à l'exploitation sexuelle et à l'exploitation par le travail, à la traite des êtres humains et aux enlèvements, entre autres crimes. À cette occasion, j'appelle les États à redoubler d'efforts et à former un front commun pour faire face aux nouveaux défis posés par les flux migratoires irréguliers. Il est nécessaire de disposer de réponses efficaces et coordonnées pour faire face aux réseaux transnationaux de traite des êtres humains. En ce qui concerne notre hémisphère, la Colombie a proposé

la création d'un groupe d'experts au sein duquel les procureurs et les services de police de tous nos pays travaillent ensemble dans la région pour détecter ces mafias de traite d'êtres humains et lutter de manière coordonnée et résolue contre eux.

Traiter les migrations de manière globale et coordonnée est une priorité pour la Colombie. C'est pourquoi le Gouvernement du Président Iván Duque Márquez a pris l'engagement le plus ambitieux que le monde ait jamais connu en adoptant le statut de protection temporaire pour les migrants vénézuéliens, dans le but précis de régulariser le statut de 2 millions de migrants qui ont été contraints de quitter leur pays en raison de la dictature de Nicolás Maduro Moros. Ce statut de protection temporaire permet une prise en charge globale et humanitaire de cette population, ouvrant la voie à l'accès des Vénézuéliens à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent dans des conditions d'égalité, notamment en termes de dignité pour ces personnes – un véritable engagement à garantir les droits de l'homme.

En réponse à l'engagement de notre gouvernement à lutter contre la traite des êtres humains, nous déployons des efforts très importants. Nous avons notamment mis en œuvre en 2020 une stratégie de lutte contre la traite des êtres humains, qui a été élaborée par le Ministère de l'intérieur de la Colombie avec la participation de la société civile. De même, la Commission intersectorielle pour la prévention du recrutement, de l'utilisation, de l'exploitation et des atteintes sexuelles visant les enfants et les adolescents a été renforcée. Cette stratégie est en place depuis 2019.

Le plus grand défi auquel sont confrontés tous les États est d'accroître les capacités techniques pour faire face aux nouvelles formes du crime de traite des personnes. À cette fin, il est essentiel de partager en permanence nos expériences, les enseignements que nous avons tirés et les meilleures pratiques et, dans le cadre du Plan d'action mondial qui nous réunit aujourd'hui, de redoubler d'efforts pour faire face aux réseaux criminels et de placer le respect et la garantie des droits fondamentaux des victimes au centre du débat afin de leur fournir une assistance et une protection appropriée et complète.

Les phénomènes migratoires dont nous sommes témoins dans le monde aujourd'hui sont une réponse aux besoins économiques et à l'absence de perspectives auxquels se heurtent de nombreuses personnes dans leur pays. C'est pourquoi, en tant qu'États, nous devons agir, tout d'abord, sur la base du principe d'humanité, sans oublier qu'il s'agit d'êtres humains qui sont dans le besoin et qui cherchent un endroit sur Terre où eux et leurs familles peuvent trouver la stabilité. Deuxièmement, il s'agit également d'un principe de sécurité pour les États, tant les États d'accueil que les États de transit. C'est une question de sécurité, et nous devons clairement nous assurer que ces migrants ne sont pas également exploités par des réseaux de trafiquants de drogue et autres, précisément pour menacer les États. Troisièmement, il s'agit d'un principe de solidarité. Aucun État, aussi riche ou important soit-il, n'a la capacité d'absorber sans fin tous les migrants qui arrivent à ses frontières. Nous devons donc adopter le principe de partage des responsabilités.

Au niveau régional, la Colombie a mené les efforts en vue d'une politique commune, coordonnée et complémentaire, compte tenu de l'augmentation de la migration massive en provenance d'Haïti, du Venezuela et, malheureusement, dans certains cas, de Cuba, ainsi que d'un certain nombre de migrants africains. C'est une question qui ne fait que commencer dans notre hémisphère. Nous n'avons pas la même expérience que l'Europe dans la gestion des crises migratoires, mais nous devons être coordonnés, nous soutenir mutuellement et comprendre ce principe d'humanité, ce principe de sécurité et ce principe de solidarité entre tous les États.

Je vous remercie.

Annexe 3

Déclaration de M. Horace Chang, Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale de la Jamaïque

[Original : anglais]

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

La Jamaïque se félicite de la convocation de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Alors que nous réfléchissons collectivement aux réalisations, aux lacunes et aux défis, nous reconnaissons également la relation de renforcement mutuel entre les progrès que nous réalisons pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, l'objectif 10 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Plan d'action mondial.

Cette réunion est donc pertinente et opportune compte tenu de l'évolution du paysage de la sécurité due à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours. La Jamaïque salue les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes. Nous sommes déterminés à faire notre part des efforts visant à promouvoir une réponse globale à la traite des êtres humains, qui couvre la protection, la prévention et les poursuites et qui favorise les partenariats en vue d'éliminer ce fléau.

La Jamaïque accorde le plus haut niveau d'engagement politique à cette lutte. Conscients de l'impact de la pandémie de COVID-19 en cours, qui entraîne les victimes de la traite plus loin dans la clandestinité, nous continuons à mettre en œuvre des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour informer le grand public et les personnes risquant d'être victimes de la traite.

Monsieur le Président,

Dans le même temps, la Jamaïque continue de renforcer son cadre institutionnel pour lutter contre la traite des personnes. Depuis sa création en 2015, le Bureau du rapporteur national pour la lutte contre la traite des personnes a été doté de ressources qui lui permettent de fonctionner plus efficacement. En 2019, un poste de responsable de la lutte contre la traite des êtres humains a été créé au sein de cette structure, et l'équipe a encore été renforcée en 2020, avec l'arrivée d'un analyste qui définit une stratégie de recherche et entreprend l'analyse, la collecte et la communication des données.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre du Plan d'action mondial est confrontée à des difficultés à l'échelle mondiale. La collecte de données sur la traite des personnes est encore insuffisante pour permettre une analyse adéquate des données entre les juridictions. Nous sommes pleinement favorables à un système qui permette une collecte de données normalisée dans tous les États Membres. Il est en outre urgent d'établir des mécanismes de coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Cet objectif ne peut être atteint que par le partage d'informations et une collaboration et un partenariat accrus au niveau mondial.

Monsieur le Président, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en cours, qui a exacerbé la vulnérabilité des personnes à risque dans le monde, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la traite des personnes, et éliminer les conditions de pauvreté et de sous-développement.

Monsieur le Président, le Plan d'action mondial est un moyen par lequel la communauté mondiale peut réussir. Cependant, pour reprendre les paroles de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan :

« Ces conventions à elles seules ne mettront pas un terme au trafic des personnes, mais elles font partie du cadre juridique nécessaire à notre action. Les politiques et pratiques doivent également être renforcées à l'échelon régional et national ».

Monsieur le Président, la Jamaïque s'engage pleinement à assumer ses responsabilités en tant que membre de la communauté mondiale, en reconnaissant que remédier à ce défi mondial qu'est la traite des êtres humains nécessite une réponse mondiale. Nous devons nous appuyer sur les progrès accomplis et traduire d'urgence nos paroles en actions qui doivent être l'engagement de tous les États Membres.

Je vous remercie.

Annexe 4**Déclaration de M^{me} Ylva Johansson, Commissaire européenne aux affaires intérieures de l'Union européenne**

[Original : anglais]

Monsieur le Président,

Honorables membres de l'Assemblée générale,

Chers participants à cette réunion de haut niveau,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La traite des êtres humains est un crime grave, une grave violation des droits de l'homme, des droits fondamentaux, touchant des milliers de personnes dans l'Union européenne et dans le monde.

En tant que crime transnational et mondial, il exige une approche unie. L'Union européenne soutient fermement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes, auxquels l'Union européenne et ses États membres sont parties.

Le but premier de la traite des êtres humains n'est pas de se livrer au trafic de personnes mais d'exploiter les gens.

Mais les victimes de la traite des êtres humains font parfois l'objet d'un trafic. Les passeurs de migrants sont souvent des criminels organisés, qui se livrent également à d'autres crimes comme la traite. Et la migration irrégulière accroît les risques de traite, les trafiquants s'en prenant aux migrants vulnérables, dont ils abusent.

Il est très préoccupant que le Bélarus instrumentalise actuellement la migration à grande échelle à des fins politiques, une pratique qui équivaut à un trafic de migrants. La situation catastrophique au Bélarus accroît le risque de traite des êtres humains. Cette situation est inacceptable. L'Union européenne condamne l'instrumentalisation et la maltraitance des migrants par le régime bélarussien.

La lutte contre la traite des êtres humains est une priorité de l'Union européenne. La Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la traite des êtres humains prévoit des actions concrètes pour combattre ce crime de manière globale, depuis la prévention et la protection des victimes, jusqu'à la poursuite et la condamnation des auteurs. La Stratégie tient compte en particulier des femmes et des enfants, ainsi que de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

La Stratégie de l'Union européenne s'articule autour de quatre grands domaines d'action : réduire la demande qui favorise la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sous toutes ses formes ; casser le modèle économique des trafiquants, en ligne et hors ligne ; protéger, soutenir et autonomiser les victimes, en particulier les femmes et les enfants ; et promouvoir la coopération internationale.

Dans l'Union européenne, les criminels trafiquent principalement leurs victimes à des fins d'exploitation sexuelle. Près des trois quarts de l'ensemble des victimes dans l'Union européenne, et 92 % des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, sont des femmes et des filles. Une victime de la traite sur quatre est un enfant. Ces tendances se reflètent également au niveau mondial.

La demande favorise l'exploitation des personnes vulnérables, dont les trafiquants abusent, surtout dans les secteurs et les environnements à haut risque. Cela génère des revenus considérables pour les groupes criminels organisés et autres qui profitent de l'exploitation des corps, des services et du travail des victimes de la traite.

On estime à 14 milliards d'euros le revenu criminel tiré, en une seule année, de la traite à des fins d'exploitation sexuelle dans l'Union européenne. Il est impératif de réduire la demande pour priver les trafiquants de leurs profits criminels et pour s'assurer que le crime ne paie pas.

L'Union européenne est déterminée à s'attaquer à la dimension de genre de la traite des êtres humains et aux vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants. L'identification précoce des victimes est essentielle pour aider, soutenir et protéger rapidement les victimes de la traite des êtres humains et pour permettre à la police et aux autorités chargées des poursuites de mieux enquêter sur les trafiquants et de les punir.

Il est crucial de former les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec les victimes et d'échanger les meilleures pratiques entre services compétents pour améliorer la coopération en matière d'assistance et de soutien aux victimes.

Pendant la pandémie de malaie à coronavirus (COVID-19), les trafiquants se sont de plus en plus servis d'Internet pour toutes les étapes du trafic : recrutement et exploitation des victimes, organisation du transport et de l'hébergement, promotion des victimes en ligne et prise de contact avec des clients potentiels, manipulation des victimes, communication entre les contrevenants et dissimulation des produits du crime.

Les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de trafiquants en ligne. Internet et les entreprises technologiques ont un rôle à jouer pour réduire l'utilisation des plateformes en ligne aux fins de recrutement et d'exploitation des victimes.

Nous devons également renforcer la capacité des autorités policières et judiciaires à s'attaquer au modèle économique numérique des trafiquants. Il s'agit notamment de détecter les signes d'exploitation dans le nombre croissant de publicités en ligne et d'obtenir des preuves numériques cruciales. La poursuite et la condamnation des criminels doivent s'améliorer, en ligne et hors ligne.

Une approche globale est clairement nécessaire. Dans ce contexte, l'adoption de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes est cruciale dans notre effort conjoint et multilatéral pour combattre ce crime horrible.

Annexe 5

République dominicaine

[aucune déclaration soumise]

Annexe 6

Déclaration de M. Oscar Silvera Martínez, Ministre de la justice de la République de Cuba

[Original : espagnol]

Monsieur le Président,

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, Cuba s'est fermement engagée à prévenir et à combattre ce crime.

La traite des personnes est rarement observée dans notre pays. La mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro, fondée sur les piliers de la prévention, de la riposte et de la protection des victimes, a été la clef de ce résultat.

Dans le cadre du ferme engagement de Cuba à lutter contre ce fléau, un rapport national sur la traite des êtres humains dans le pays est publié depuis 2013.

Monsieur le Président,

La promotion d'une coopération internationale efficace pour lutter contre la traite des êtres humains est une priorité pour Cuba.

En 2017, nous avons accueilli la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, qui a pu confirmer la très haute priorité accordée par l'État et le Gouvernement cubains à la lutte contre ce crime.

La politisation de la question ne contribue en rien à accroître ou à améliorer la coopération internationale dans ce domaine.

Nous rejetons l'inclusion injustifiée et discriminatoire de Cuba, pour des raisons entièrement politiques, dans le *rapport sur la traite des personnes*, publié unilatéralement par le Département d'État des États-Unis.

Il est inacceptable que les États-Unis accusent Cuba de promouvoir la traite des êtres humains et l'esclavage sur des bases totalement infondées. Son objectif est de discréditer le travail louable des centaines de milliers de professionnels et de techniciens de la santé cubains qui, grâce à leur profond dévouement humaniste et à leur sens de la solidarité, offrent depuis des décennies leur expertise dans des dizaines de pays, y compris, tout récemment, dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

Notre réponse à ces allégations absurdes est ferme : nous continuerons à sauver des vies et à favoriser la santé et le bien-être d'autrui partout où l'on nous le demande dans le monde, au mieux de nos capacités.

Pour terminer, je réaffirme le ferme engagement de Cuba à améliorer la prévention et la réponse à la traite des êtres humains ainsi que la protection des victimes et à coopérer au niveau international contre ce fléau.

Je vous remercie.

Annexe 7**Déclaration de M^{me} Dominique Hasler, Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des sports de la Principauté du Liechtenstein**

[Original : anglais]

Monsieur le Président,

Le Liechtenstein est heureux de prendre part à cette importante évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. La traite des êtres humains et l'esclavage moderne sont des défis majeurs de notre époque en matière de droits de l'homme. Ils sont mondiaux, touchant toutes les régions du monde. Ils prospèrent dans des conditions propices à la vulnérabilité, exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ils sont l'expression la plus extrême de l'inégalité économique. Et ils touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Ces crimes prennent des proportions énormes et effroyables, et ils sapent nos efforts pour parvenir à un développement durable. Dans l'élaboration de notre réponse et de notre stratégie d'action, les victimes et les rescapés doivent pouvoir faire entendre leur voix.

Monsieur le Président,

La communauté internationale a convenu, il y a longtemps, de l'abolition universelle de l'esclavage sous toutes ses formes. Et pourtant, à ce jour, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains persistent dans le monde entier, avec des niveaux d'impunité choquants. Mettre fin à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne est une priorité pour le Liechtenstein, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui nous fournit un cadre pour rendre le monde plus durable sur les plans social, économique et environnemental. La lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains est un élément clef du Programme.

La pandémie de COVID-19 a été un appel à toutes nos sociétés à reconstruire en mieux. Il s'agit notamment de redoubler d'efforts pour mettre fin à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne. La mise à profit du rôle essentiel joué par le secteur financier dans la lutte contre la traite des êtres humains doit être un élément crucial de cet effort. Nous nous félicitons que la Déclaration politique de cette année sur la traite des personnes fasse clairement référence à la nécessité de nouer des partenariats public-privé pour prévenir et détecter la traite des personnes et reconnaisse le rôle important joué par les institutions financières et les initiatives des États Membres pour contribuer à mettre fin à la traite des personnes. À cet égard, il nous est agréable de rappeler une initiative phare du Liechtenstein en matière d'objectifs de développement durable, l'Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite, qui est un partenariat public-privé intégré au système des Nations Unies. Cette initiative place les institutions financières au cœur de la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne en décrivant les mesures à prendre dans les domaines de la conformité, de l'investissement responsable et de l'innovation financière. Elle est appuyée par l'Australie, les Pays-Bas, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, ainsi que par divers partenaires du secteur privé, et réalisée par le Centre de recherche sur les politiques. Elle étend sa portée et progresse dans ses efforts de diffusion et de mise en œuvre. Le renforcement des partenariats pour l'Initiative FAST restera un objectif clef de l'action menée par le Liechtenstein dans le cadre du Programme 2030, notamment pour atteindre la cible

8.7 des objectifs de développement durable, mais aussi les objectifs 5, 8, 16 et 17. La finance durable, c'est-à-dire l'attention accrue portée aux questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), peut créer de nouvelles voies d'investissement qui sont essentielles pour nous aider à réaliser les objectifs de développement durable. Il est fondamental que nous traitions le cadre ESG de manière holistique, étant donné qu'il a été conçu pour le Programme 2030. Les composantes « S » ou « société » du cadre ESG sont parmi les facteurs les moins mesurés du développement durable des entreprises, bien qu'elles soient parmi les plus importantes. Nous devons faire davantage pour amplifier le « S » de ce cadre, en particulier dans le contexte de la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne. Il s'agit autant d'une question politique que d'un engagement national pour le Liechtenstein. Je me réjouis à l'avance des discussions qui auront lieu au cours de cette importante évaluation et je vous invite toutes et tous à nous contacter si vous souhaitez joindre vos forces à l'Initiative FAST.

Je vous remercie.

Annexe 8**Déclaration de M. Ali bin Saeed bin Smaikh Al Marri, Ministre du travail de l'État du Qatar**

[Original : arabe]

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier des efforts que vous avez déployés pour organiser cette importante réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son appui à l'ouverture de cette séance.

Monsieur le Président,

Le Qatar soutient le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes depuis son adoption, conformément à l'engagement de mon pays en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui sont au cœur de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030.

Mon pays se félicite de l'adoption de la Déclaration politique dans le cadre de la présente réunion. Nous avons affirmé notre soutien à la Déclaration par le biais de la déclaration conjointe publiée à l'issue de la manifestation parallèle de haut niveau organisée par le Qatar en marge de cette réunion, en coopération avec le Royaume-Uni, l'Autriche, le Bangladesh et le Nigéria et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), sur l'accélération de l'engagement à lutter contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà.

Monsieur le Président,

Le Qatar a franchi une étape importante dans la lutte contre la traite des personnes en créant le Comité national de lutte contre la traite des personnes en 2017. Le Comité a facilité l'adoption d'un plan national de lutte contre la traite des personnes, dont il assure le suivi de la mise en œuvre. Il coordonne également les efforts des différents services nationaux pour prévenir la traite, traduire les auteurs en justice, protéger les victimes et leur fournir un abri et une réadaptation appropriés, et nouer des partenariats nationaux et internationaux pour lutter contre la traite des personnes.

Récemment, en coopération avec le bureau de l'Organisation internationale du Travail au Qatar, le Comité a publié un manuel intitulé « Notre lutte contre le travail forcé et la traite à des fins d'exploitation par le travail au Qatar ». En outre, le Comité national, l'ONUDC et la mission de l'Organisation internationale pour les migrations au Qatar travaillent ensemble pour renforcer les initiatives de sensibilisation, d'éducation et de renforcement des capacités.

Le Qatar a récemment pris des mesures législatives et exécutives pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs migrants étrangers. Ces mesures, les premières du genre dans la région, comprennent l'abolition du système de *kafala* et des autorisations de sortie, la facilitation de la libre circulation des travailleurs, la fixation d'un salaire minimum non discriminatoire pour les travailleurs et les employés de maison, la possibilité pour les travailleurs de mieux se faire entendre, l'accès à des recours utiles et la création d'un fonds de soutien et d'assurance pour les travailleurs.

Monsieur le Président,

Mon pays a soutenu sans relâche les efforts internationaux de lutte contre la traite des personnes. Le Qatar est un des premiers États à faire un don au fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Pour conclure, nous réaffirmons l'engagement du Qatar à mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et à faire progresser l'effort de lutte contre ce fléau aux niveaux national, régional et international.

Annexe 9**Déclaration de M. Aníbal Torres Vásquez, Ministre de la justice et des droits de l'homme du Pérou**

[Original : espagnol]

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer mon intervention en mentionnant que, conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme concernant la traite des êtres humains et ses formes d'exploitation, l'État péruvien a adopté des politiques publiques et des mesures réglementaires destinées à leur prévention et leur répression, et à la protection des victimes. Plus précisément, je ferai référence à deux instruments de politique publique du plus haut niveau qui ont été adoptés cette année et qui guideront les actions de l'État jusqu'en 2030.

Ces deux instruments de politique publique ont tenu compte des recommandations que le système des Nations Unies a adressées au Pérou. De même, afin d'aborder la question de manière plus efficace et de renforcer les actions de l'État, la société civile est désormais impliquée.

Plus précisément, la politique nationale de lutte contre la traite des personnes et ses formes d'exploitation vise à coordonner les efforts de toutes les entités publiques afin de remédier à ce problème par le biais de diverses méthodes et approches locales, régionales et nationales.

En outre, compte tenu de l'impact de la traite des êtres humains sur les enfants, la Politique multisectorielle en faveur des enfants et des adolescents complète l'intervention de l'État pour garantir la fourniture de services complets.

Reconnaître que la traite des êtres humains est un crime qui viole les droits de l'homme et la dignité des personnes et entrave leur développement et leur progrès, ainsi que leur intégrité physique et socioémotionnelle, est essentiel pour déterminer l'impact de l'intervention de l'État.

À cet égard, la législation pénale péruvienne a précisé que le consentement donné par la victime à toute forme d'exploitation est sans effet et viole la dignité humaine. En outre, des paramètres ont été établis pour les réparations civiles, qui comprennent les coûts liés au traitement médical et psychologique, à la réadaptation physique, sociale et professionnelle et à l'indemnisation des pertes subies en matière d'opportunités, d'emploi, d'éducation et de prestations sociales.

Le Ministère de la justice et des droits de l'homme fournit une assistance juridique et un parrainage gratuits aux victimes de la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation au niveau national. Par conséquent, il convient de noter que de 2018 à août 2021, 3 806 parrainages ont été accordés à des victimes présumées de la traite des êtres humains.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir invité le Pérou à cet espace de dialogue qui nous permet de partager des expériences précieuses, d'identifier des outils pour lutter contre la traite des êtres humains, protéger les victimes et poursuivre les auteurs comme il convient et, parallèlement, de promouvoir l'importance de la coopération et de la coordination entre les États.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 10**Déclaration de M. Jean Asselborn, Ministre des affaires étrangères et européennes et Ministre de l'immigration et de l'asile du Grand-Duché de Luxembourg**

[Original : français]

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Cette déclaration tombe à point nommé et nous engage, à juste titre, à redoubler nos efforts collectifs pour mettre fin à ce fléau.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la traite des êtres humains en raison de la perte des moyens de subsistance, des fermetures d'écoles, des réductions importantes des programmes d'assistance destinés aux victimes de la traite et des restrictions de déplacements, pour ne citer que quelques exemples. Les politiques migratoires restrictives ont également accentué la vulnérabilité des migrants face à la traite et à l'exploitation.

Dans ce contexte, le Luxembourg condamne l'instrumentalisation des migrants à des fins politiques par les autorités biélorusses à la frontière des États membres de l'Union européenne. Cette action constitue une violation manifeste du droit international des droits humains. Le Luxembourg est solidaire des États membres qui subissent cette attaque hybride.

Nous continuons de donner la priorité à la protection des droits humains des migrants. À cet égard, nous rappelons notre engagement en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et de la création de voies migratoires régulières permettant de réduire la vulnérabilité des migrants face à la traite.

Monsieur le Président,

Une approche multidisciplinaire axée sur les droits humains est un élément fondamental de la lutte contre la traite des êtres humains. En effet, la traite des êtres humains est un phénomène multiforme, dont les motivations varient considérablement. Avant tout, la vulnérabilité face à la traite découle de la pauvreté intergénérationnelle, de la marginalisation socioéconomique et de la discrimination. Ainsi, la lutte contre ce fléau ne doit pas être ancrée uniquement dans un modèle de droit pénal, mais doit également poursuivre une approche qui s'appuie à la fois sur l'égalité des genres, le travail décent, la protection sociale, le développement durable et les droits humains.

Le Luxembourg reste fermement attaché à la lutte contre la traite des personnes. Ainsi, nous sommes actuellement en train d'élaborer notre deuxième plan d'action national contre la traite. Notre plan d'action reconnaît que la lutte contre la traite exige une politique pluridisciplinaire ayant trait aux droits humains. À cet effet, nous avons désigné la Commission consultative des droits de l'homme comme rapporteur national concernant la prévention de la traite à l'échelle nationale afin de garantir la prise en compte des droits humains.

Par ailleurs, afin d'assurer la transversalité de notre politique de lutte contre la traite et de cibler toute forme d'exploitation motivée par la traite, y compris l'esclavage moderne et le travail forcé, nous avons mis en place un Comité de suivi interministériel

composé d'une dizaine de ministères et d'administrations. Une concertation entre tous les ministères concernés facilitera ainsi une action mieux coordonnée et plus efficace pour mettre fin à ce phénomène.

Je vous remercie.

Annexe 11**Déclaration de M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus**

[Original : russe]

Monsieur le Président,

Lors du Sommet mondial de 2005, le Président de la République du Bélarus a appelé à la création d'un partenariat mondial pour lutter contre la traite des personnes, marquant ainsi le début de nombreuses années d'action de la République du Bélarus dans ce domaine.

Les résolutions présentées à l'initiative du Bélarus ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à la désignation du 30 juillet comme Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et à la création du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Sur décision du chef de l'État, le Bélarus a versé trois contributions volontaires à ce fonds.

Nous pensons que ces initiatives de l'ONU méritent un appui continu.

Malgré des progrès importants, de nouvelles formes et méthodes d'exploitation des personnes, de nouveaux moyens de recruter des adultes et des enfants, et de nouveaux mécanismes facilitant une nouvelle traite des victimes réhabilitées font leur apparition chaque année.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné de nouvelles évolutions tragiques dans la façon dont sont commis ces crimes, qui trouvent désormais refuge dans l'ombre de l'espace numérique et arborent un caractère de plus en plus transfrontière.

La traite des personnes est également devenue une arme utilisée dans les conflits armés. Le Conseil de sécurité doit prêter attention à cette question dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Des efforts doivent également être déployés pour accroître l'efficacité de la collaboration transfrontière afin de résoudre les crimes liés à la traite des personnes.

Dans ce contexte, le Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains continue d'appeler à une coordination renforcée des efforts internationaux dans ce domaine.

À la session actuelle de l'Assemblée générale, le Bélarus a déposé sa résolution traditionnelle relative à l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes. Nous remercions tous les États qui s'en sont portés coauteurs.

Cette résolution, le Plan d'action mondial et la réunion de haut niveau d'aujourd'hui ont tous le même objectif, à savoir mettre clairement l'accent sur la traite des personnes et encourager la coopération internationale afin de progresser dans la lutte contre ce phénomène. Comme dans toute entreprise, le dialogue et les efforts collectifs sont la clef du progrès.

Je vous remercie.

Annexe 12**Déclaration de M^{me} Victoria Ouédraogo Kibora, Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique et Garde des Sceaux du Burkina Faso**

[Original : français]

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que le Burkina Faso prend part à cet important événement de haut niveau consacré à l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

La traite, notamment celle des femmes et des enfants, est devenue un sujet de préoccupation grandissant pour les pays de l'Afrique de l'Ouest en général, et pour le Burkina Faso en particulier. En effet, le phénomène connaît un développement sans précédent dans mon pays qui est considéré à la fois comme une zone d'origine, de transit et de destination pour les victimes de la traite.

Cette réalité nous rappelle une fois de plus l'urgente nécessité de développer des mesures concrètes et efficaces aptes à stimuler l'efficacité de la lutte, et ainsi renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organes de détection, de poursuite et de répression de la traite des personnes.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

À ce titre, le Burkina Faso a mis en place un dispositif juridique et institutionnel de répression sur lequel repose une stratégie nationale de lutte en la matière. À travers cette stratégie, les efforts de mon pays se concentrent sur quatre domaines prioritaires, qui sont décrits dans le Protocole des Nations Unies et qui correspondent également aux bonnes pratiques approuvées à l'échelle internationale. Sont de ces quatre axes de lutte :

- la prévention de la traite des personnes ;
- la protection des victimes ;
- la réhabilitation des victimes ;
- la coopération, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Le contexte de mon pays est marqué depuis 2015 par la permanence des organisations criminelles et la recrudescence du phénomène terroriste. Cette situation n'est pas sans conséquence sur nos efforts de lutte contre la traite des personnes, de sorte que l'un des défis majeurs qui s'impose à mon pays est d'établir une synergie d'action entre les différents acteurs de lutte afin d'éviter qu'il ne s'établisse des connexions entre les réseaux criminels de recrutement et les personnes déplacées internes, notamment les femmes et les enfants.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Je voudrais enfin réitérer la disponibilité de mon pays à intensifier la coopération avec les autres États Membres de l'ONU et les organisations internationales pour une pleine efficacité du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

Je vous remercie.

Annexe 13**Déclaration de M. Teodoro L. Locsin Jr, Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines**

[Original : anglais]

La traite des personnes est aux antipodes des valeurs de l'humanité. Les êtres humains ne sont pas traités dans ce cadre comme des semblables ; on les échange plutôt comme du bétail, comme l'objet de commerce le plus rentable.

La traite est contraire à tous les signes distinctifs de l'humanité ; sa pratique est prédatrice. Lors d'une édition de la Conférence de Munich sur la sécurité, un expert qui les a observés de près a souligné le plaisir que les trafiquants prenaient à se livrer à leurs activités et en a conclu qu'il n'y avait pas d'autre solution que les sanctions les plus drastiques. La mondialisation n'a fait que rendre la traite plus nuisible, avec l'évolution de la technologie, des communications, des transactions financières et des transports.

La traite existe dans toutes les sociétés. Contrairement au commerce ordinaire, elle prospère même dans les économies défaillantes, notamment dans les pays en proie à un conflit, et durant la pandémie actuelle. Cela révèle la réalité, autrefois choquante mais qui s'appréhende aujourd'hui avec résignation, que la demande est élevée et constante.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), malgré son omniprésence, la traite des personnes reste un crime caché, parce que les sociétés en sont complices. La répression efficace est toujours en deçà de l'indignation exprimée haut et fort. Nous en connaissons les causes : le profit brut et le plaisir plus brutal encore d'abuser des faibles. Effacer la pauvreté permettrait d'effacer la traite ; personne ne veut être traité comme un animal. Mais la tâche est longue et ardue. Les sociétés où l'écart entre riches et pauvres est plus important présentent plus de cas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Pour 10 victimes, cinq sont des femmes et deux des filles, principalement des migrantes. Un tiers sont des enfants, pour moitié à des fins d'exploitation sexuelle.

Notre pays exporte une main-d'œuvre composée principalement de femmes ; mais la plupart des victimes ne sont pas philippines. Mon pays les protège.

Les protocoles de lutte contre la traite des êtres humains sont surtout respectés dans les discours et non sur le terrain. Dans le rapport des États-Unis sur la traite des personnes, nous avons toujours été classés en catégorie 1.

Nous demandons d'augmenter les ressources extrabudgétaires de l'ONUDC et du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, et de protéger plutôt que de punir les victimes pour les actes qu'elles sont amenées à commettre sous peine de prison, où les autorités les violent ou les revendent. C'est uniquement en arrêtant les trafiquants et leurs complices au sein des gouvernements qu'on pourra mettre un terme à la traite.

Merci.

Annexe 14

Déclaration de M. Owen Bonnici, Ministre de l'égalité, de la recherche et de l'innovation de la République de Malte

[Original : anglais]

La traite des êtres humains revêt de nombreuses formes et touche des personnes de tous âges, sexes et races. De la violence physique et de la torture des victimes aux traumatismes psychologiques et émotionnels endurés, en passant par les implications économiques et politiques de ce crime implacable, les répercussions de la traite des êtres humains sont vastes et profondes.

Il est de ce fait évident que ce crime a des conséquences indéniables sur chacune et chacun d'entre nous et que la lutte contre ce phénomène doit être plus forte et plus efficace.

Nous sommes conscients que, la plupart du temps, les trafiquants recherchent les personnes vulnérables ou celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Ils s'en prennent aux pauvres, aux personnes isolées et aux faibles. Il ne fait aucun doute que certains facteurs contribuent à la traite et à l'exploitation et rendent les personnes, les groupes sociaux et les communautés plus vulnérables face à ces phénomènes.

En tant que pays, nous sensibilisons aux facteurs dont on sait qu'ils sont la cause sous-jacente de l'inadéquation des possibilités d'emploi, de l'insécurité politique et économique, ainsi que des violations des droits de l'homme telles que la discrimination et la violence fondée sur le genre.

Au cours des dernières années, le problème de la traite des êtres humains est devenu l'une des priorités du Gouvernement maltais, qui participe à des programmes de sensibilisation aux quatre coins du monde. Le Gouvernement maltais reste déterminé à éliminer ce crime par le biais de plusieurs initiatives, notamment la mise au point de services d'assistance aux victimes, la formation des fonctionnaires et la sensibilisation du public au moyen de campagnes nationales.

En outre, le cadre législatif relatif aux mesures de lutte contre la traite des êtres humains a également considérablement évolué. À titre d'exemple, en 2018, la peine minimale pour ce crime est passée de quatre à six ans, tandis que la peine maximale est de 12 ans. De plus, la loi sur les victimes de la criminalité a été modifiée pour introduire deux nouveaux services dans la liste des services minimums offerts aux victimes de crimes, à savoir un traitement médical et des mesures de protection contre les risques d'intimidation et de représailles. À cet égard, il est important de souligner que ces services sont fournis aux victimes de la traite des êtres humains même lorsque l'infraction a été commise en dehors des territoires maltais.

Des mesures spéciales de soutien aux enfants victimes de la traite sont également intégrées dans la législation maltaise. La loi sur la protection des mineurs (protection de remplacement) prévoit la formulation d'un cadre global et adapté aux enfants, aligné sur les droits de l'enfant, visant spécifiquement à lutter contre les abus, la négligence, le harcèlement, les mauvais traitements, l'exploitation, l'abandon, l'exposition et la traite des mineurs. La loi contient plusieurs mesures de protection importantes qui sont décrites dans les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. Elle couvre divers aspects de la protection de l'enfance, notamment un examen du système de garde d'enfants, la protection des

enfants pendant les procédures judiciaires, la disponibilité des défenseurs des enfants et les questions liées au placement en famille d'accueil.

En septembre 2019, une consultation publique a été lancée en vue de mener une réforme sur la traite des êtres humains et la prostitution. Dans le cadre de ce processus, le Gouvernement a l'intention d'élaborer une stratégie nationale globale de lutte contre ce crime. Le portefeuille de la lutte contre la traite des êtres humains a récemment été transféré du Ministère de l'intérieur, de la sécurité nationale et du respect des lois à la Direction des droits de l'homme au sein du Ministère de l'égalité, de la recherche et de l'innovation. La Direction des droits de l'homme a pris en charge l'établissement des rapports relatifs à la traite des êtres humains en lien avec les questionnaires et les enquêtes aux niveaux national et international. Elle assure également la coordination et la collaboration avec d'autres ministères, le cas échéant, afin de garantir que le Gouvernement dispose des ressources nécessaires pour mener à bien la politique de lutte contre la traite des êtres humains et faire aboutir ses efforts.

L'unité Initiatives en faveur des droits de l'homme, nouvellement créée, coordonne la réforme sur la traite des êtres humains. À cet égard, Malte devrait atteindre son objectif ultime, qui est de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie et de renforcer le plan d'action existant, afin de lutter contre ce phénomène criminel et de le prévenir. Cette réforme requiert une attention et des compétences particulières en raison de sa nature complexe, urgente et transnationale. Une fois mise en œuvre, la stratégie doit présenter des buts stratégiques et des objectifs spécifiques clairement définis, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, qui reposent sur des mesures et des activités publiques appuyées institutionnellement et financièrement. Elle comprendra également des mesures vérifiables par un processus détaillé de suivi et d'évaluation.

Pour terminer, nous nous devons d'affirmer que le Gouvernement maltais adopte une approche globale de la lutte contre ce crime et fait appel à toutes les parties prenantes susceptibles de l'aider à combattre ce phénomène. Plusieurs initiatives et programmes ont permis au Gouvernement de renforcer les capacités des autorités nationales et locales, ainsi que des organisations de la société civile, en matière de prévention de ce crime, de protection des victimes et de poursuite des auteurs. À cet égard, la campagne « Human like you » est une campagne nationale destinée à sensibiliser les gens à l'infraction et à encourager les victimes à demander de l'aide. En outre, la formation des forces de maintien de l'ordre et d'autres praticiens a également aidé et renforcé les efforts du Ministère public pour lui permettre de traduire en justice les auteurs de ce crime.

Je vous remercie.

Annexe 15

Pays-Bas

[aucune déclaration soumise]

Annexe 16**Déclaration de M^{me} Helen McEntee, Ministre de la justice de l'Irlande**

[Original : anglais]

La traite des êtres humains est un crime particulièrement odieux, fondé sur la tromperie et l'exploitation de personnes vulnérables.

Le Gouvernement irlandais prend au sérieux la prévention et la répression de la traite des êtres humains, et nous sommes convaincus que l'approche politique centrée sur les victimes que nous avons adoptée encouragera davantage de victimes à se manifester, ce qui renforcera à son tour les poursuites et les condamnations.

Il y a deux domaines de progrès en particulier que je souhaite souligner.

Le premier est l'approbation par le Gouvernement, au début de l'année, de la révision du Mécanisme national d'orientation afin de permettre aux victimes de la traite des êtres humains de se manifester, d'être identifiées et d'accéder plus facilement à des conseils, à un hébergement et à un soutien.

Le Mécanisme national d'orientation permet à toutes les agences, qu'il s'agisse des agences de l'État ou de celles de la société civile, de coopérer, de partager des informations sur les victimes potentielles, de les identifier et de faciliter leur accès aux conseils, à l'hébergement et au soutien.

Actuellement, lorsque des victimes présumées de la traite des êtres humains sont découvertes par An Garda Síochána (la police irlandaise) ou sont orientées vers elle, elles bénéficient d'un large éventail de services offerts par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) par le biais du Mécanisme national d'orientation. Il est largement admis que le fait que la Gardaí est la seule autorité compétente pour la reconnaissance officielle des personnes en tant que victimes de la traite des êtres humains ne constitue pas une réponse adéquate.

La nouvelle approche reconnaît que d'autres organismes publics et ONG ont un rôle à jouer dans l'identification des victimes de la traite des êtres humains et leur orientation vers le Mécanisme national d'orientation.

Nous voulons être sûrs que toutes les victimes de la traite sont identifiées et bénéficient d'une aide afin que nous puissions les soutenir. Cela nous aidera également à recueillir davantage d'informations et de preuves afin de traduire en justice les trafiquants qui s'attaquent aux personnes vulnérables sans se soucier de la vie et de la sécurité de leurs victimes.

Je tiens également à appeler l'attention aujourd'hui sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action national sur la traite des êtres humains. Un consultant a établi une analyse courte et ciblée de la situation actuelle en matière de traite des êtres humains en Irlande. L'analyse comprend un examen de la recherche, une synthèse de l'ampleur de la traite en Irlande et un résumé des problèmes à résoudre.

Le Ministère de la justice collabore actuellement avec un groupe de travail pour définir les nouveaux objectifs et résultats de haut niveau du plan d'action national.

Enfin, je souhaite mentionner brièvement un certain nombre d'autres initiatives visant à lutter contre ce crime.

La mise au point d'une formation, par le biais d'ONG, est en cours. Celle-ci cible le personnel de première ligne dans des secteurs tels que l'hôtellerie, les compagnies aériennes, le transport maritime et la sécurité, qui est susceptible d'entrer en contact avec des victimes de la traite.

Le financement de l'aide aux victimes de la criminalité en général a augmenté, de même que celui consacré spécifiquement aux victimes de la traite.

Par ailleurs, le Département de l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse a l'intention d'acquérir et d'ouvrir un centre d'accueil dédié aux victimes de la traite des êtres humains, en particulier aux femmes victimes d'exploitation sexuelle.

Une unité spécialisée de la Garda, l'Unité d'enquête et de coordination sur la traite des êtres humains, est en place depuis 2009 pour mener des enquêtes sur la traite des êtres humains. Elle fournit également des conseils, un soutien et, si nécessaire, une assistance opérationnelle aux enquêtes menées au niveau des districts.

Le Gouvernement est conscient que des personnes vulnérables sont victimes de la traite en Irlande à des fins d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle, le travail forcé et la criminalité forcée. Il est déterminé à combattre ce crime insidieux.

Annexe 17**Déclaration de M^{me} Vindhya Persaud, Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale de la République coopérative du Guyana**

[Original : anglais]

Monsieur le Président,

Le Guyana est heureux de participer à cette réunion de haut niveau de la plus haute importance et de faire le point sur les mesures prises à l'échelle nationale en matière de lutte contre la traite des personnes.

Le *Rapport mondial sur la traite des personnes* publié en 2020 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime brosse un bien sombre portrait de la situation. Tous les États Membres doivent le prendre très au sérieux.

Le Guyana reconnaît que la traite des personnes transcende les frontières et nécessite un effort mondial coordonné entre États Membres, par l'entremise notamment de mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux, en partenariat avec le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement guyanien applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des personnes et s'engage à prévenir la traite, à protéger les victimes dans la limite des moyens dont il dispose et à poursuivre les trafiquants. Au fil des ans, le Guyana a progressivement augmenté les budgets alloués à la lutte contre la traite des personnes.

Les efforts déployés dans ce domaine au Guyana sont coordonnés par un groupe de travail ministériel composé de représentants de nombreuses entités gouvernementales et non gouvernementales.

Notre plan d'action national comprend un important volet consacré à la formation, qui vise à préparer les agents de première ligne, la police et les groupes de police de proximité, les agents des douanes, les opérateurs de transport et les membres de la société civile et à leur donner les compétences nécessaires pour identifier les victimes de la traite.

Le Guyana a renforcé sa capacité à recueillir des informations et à signaler les cas présumés de traite, à mener des opérations d'infiltration, à apporter un soutien aux victimes pour qu'elles puissent reconstruire leur vie, ou à faciliter leur rapatriement lorsqu'elles le demandent. Des programmes de sensibilisation du public sont menés tant en langues étrangères que dans certaines langues autochtones.

Parmi les initiatives récentes, citons la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique bilingue contre la traite des personnes, accessible 24 heures sur 24, pour aider les victimes hispanophones, ainsi que l'élaboration d'instructions générales pour l'identification des victimes. Des progrès ont également été réalisés dans le démantèlement de certains réseaux criminels impliqués dans la traite de personnes au Guyana.

Des centres d'accueil gouvernementaux offrent des services spécifiques aux victimes, dont des formations, des traductions, des conseils juridiques et des soins médicaux, de même qu'un accompagnement psychologique. Notre gouvernement apporte également un soutien financier aux centres d'hébergement gérés par des organisations non gouvernementales, tandis qu'une aide directe, financière ou autre, est fournie aux victimes qui choisissent de ne pas se loger dans un centre d'accueil.

Nous mettons actuellement la dernière main à notre plan d'action national 2021-2025 pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes. La loi révisée en la matière sera présentée à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année.

Monsieur le Président,

Malgré les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Guyana a maintenu son programme de lutte contre la traite des personnes.

En conclusion, le Guyana reste déterminé à travailler à tous les niveaux pour réduire la traite des personnes dans la limite des moyens dont il dispose, et se félicite de l'adoption par consensus de la Déclaration politique de 2021.

Je vous remercie.

Annexe 18**Déclaration de M. Ramtane Lamamra, Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de la République algérienne démocratique et populaire**

[Original : anglais]

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Organisation pour cette importante réunion consacrée à la lutte contre la traite des personnes, un crime qui vise les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et qui constitue une violation abjecte de la dignité humaine, un trafic criminel considéré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime comme le plus lucratif après les trafics d'armes et de drogues.

Je tiens à exprimer notre soutien à la Déclaration politique issue de cette réunion de haut niveau, qui renforce notre volonté à toutes et tous de mettre un terme à cette atrocité par la mise en œuvre des mesures qui s'imposent, en amont et en aval.

Nous sommes convaincus que le moment est venu de traduire cette détermination politique en actions concrètes propres à renforcer la coopération internationale, dans le but de prévenir ce crime, de protéger les victimes et de mettre fin à l'impunité des coupables.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

On me permettra de réaffirmer l'attachement et l'appui sans réserve de l'Algérie au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes : ce cadre global et concerté reste la pierre angulaire de nos efforts collectifs dans ce domaine. De notre point de vue, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de ce crime, ainsi qu'aux facteurs qui en exacerbent les conséquences dévastatrices.

De fait, les conflits armés, les crises politiques, le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que l'augmentation des niveaux de pauvreté et le fossé grandissant, au sein des pays et entre eux, en matière de développement, sont autant de causes profondes et de facteurs aggravants qui transforment les plus vulnérables en proies faciles pour les réseaux de criminalité transnationale organisée.

Face à l'étendue et à la complexité des causes profondes de ce fléau, les mesures préventives restent, selon nous, le meilleur remède. Une telle approche nécessite l'engagement de tous les États de redoubler d'efforts pour lutter contre la pauvreté, les inégalités économiques et le sous-développement, tout en promouvant les valeurs démocratiques et l'état de droit dans le cadre d'une approche globale qui s'attaque à la fois aux causes et aux conséquences de la traite des personnes.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il va sans dire que la traite des personnes est aujourd'hui une crise d'ampleur mondiale qui touche aussi bien les pays d'origine, de transit et de destination des victimes.

L'Algérie n'a pas été épargnée par ce phénomène sans frontières, notamment en raison de la prolifération des conflits et des crises dans la région voisine et sur le continent, lui aussi en proie au terrorisme et au trafic d'armes et de drogues.

Je tiens à souligner à cet égard que le Gouvernement algérien continue de consacrer les ressources nécessaires à la lutte contre la traite des personnes, notamment à travers la mise en place, depuis 2015, du Comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes. Ce comité a grandement contribué à élargir le cadre juridique idoine et à améliorer l'aspect opérationnel de nos efforts.

Notre gouvernement est par ailleurs en train de parachever la loi pour la prévention, la protection et la poursuite du crime de traite des personnes. Cette loi rassemblera toutes les dispositions légales pertinentes prévues dans le Code pénal et la loi sur la protection des enfants, en plus d'établir un cadre global spécifique pour les victimes à travers la création de centres d'accueil pour les protéger et préserver leur dignité, dans le plein respect de nos obligations internationales, notamment celles émanant de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En outre, interlocuteur privilégié du Gouvernement dans la lutte contre la traite des personnes, le Comité national joue un rôle clef dans la sensibilisation de tous les acteurs nationaux à la nature et aux multiples facettes de ce crime, avec l'implication de la société civile, qui reste un acteur de premier plan à cet égard.

Cependant, face aux interconnexions complexes entre les différentes branches de la criminalité transnationale organisée, nos efforts individuels produiront peu d'effets s'ils ne sont pas combinés.

Aussi l'Algérie est-elle convaincue qu'aucun pays ne pourra à lui seul vaincre ce fléau, qui nécessite des partenariats mondiaux ciblés et une solidarité internationale ancrée dans la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Algérie, qui reste pleinement attachée à la lutte contre la traite des personnes, appelle à la mise en œuvre intégrale des politiques et programmes des Nations Unies contre la traite des personnes, y compris les engagements découlant de la Déclaration politique que nous venons d'adopter.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 19**Déclaration de M. Miltiadis Varvitsiotis, Ministre délégué aux affaires étrangères de la République hellénique**

[Original : anglais]

Excellences, Chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège pour moi de m'adresser aujourd'hui à la séance plénière de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

La traite des êtres humains constitue en effet l'un des principaux défis auxquels est confrontée la communauté mondiale. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence une série de dangers d'un nouvel ordre pour les victimes de la traite des personnes et du trafic de migrants, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les mineurs non accompagnés. La situation est d'autant plus grave que, selon la Banque mondiale, la pandémie et la récession mondiale qui en découle feront basculer dans l'extrême pauvreté de 40 à 60 millions de personnes dans le monde. Dans le même temps, les envois de fonds internationaux ont été réduits de 20 %. Les restrictions de voyage peuvent conduire de nombreux migrants ou demandeurs d'asile à rechercher des routes migratoires plus dangereuses. En Grèce, en raison de notre situation géographique et en tant que porte d'entrée de l'Union européenne et de l'espace Schengen, nous connaissons bien les pratiques inhumaines des trafiquants.

Nous avons donc pris des mesures concrètes pour lutter contre la traite des personnes, en mettant l'accent sur les mineurs non accompagnés. Rattaché au Ministère des affaires étrangères, le Bureau du rapporteur national sur la traite des personnes a été créé en 2013. Le mécanisme national d'orientation pour la protection et le soutien des victimes a été officiellement lancé en 2019. Le Code pénal grec a été modifié en juillet 2019 et en novembre 2021 afin de renforcer l'harmonisation avec les normes européennes et internationales. En outre, une nouvelle loi sur l'asile et les procédures d'orientation contient des dispositions relatives aux populations vulnérables en déplacement, notamment les victimes de la traite. La Grèce a également ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) et je tiens à exprimer ici notre déception face au retrait de certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe de cette importante convention.

Mesdames et Messieurs, nous restons déterminés à atteindre les principaux objectifs émanant du Plan d'action mondial des Nations Unies. Cependant, l'instrumentalisation des migrants pour des motifs politiques précipite des personnes vulnérables, comme les femmes et les enfants, dans les mains des trafiquants. Depuis des années, nous sommes en première ligne sur nos frontières terrestres et maritimes, qui sont aussi les frontières extérieures de l'Union européenne. En mer Égée, nous connaissons maintenant bien les pratiques inhumaines des trafiquants d'êtres humains qui sont appuyés ou encouragés par les autorités de pays tiers. Nous avons sauvé des milliers de vies humaines en mer, et nous sommes déterminés à continuer à le faire. Tant que la traite des personnes sera autorisée ou encouragée par des tiers, il est

essentiel de faire preuve d'humanité et de tout mettre en œuvre pour porter secours aux victimes. Nous devons impérativement envoyer un message aujourd'hui pour faire comprendre que la coopération et l'entente entre pays voisins sont vitales.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 20**Déclaration de M. Vijavat Isarabhakdi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande**

[Original : anglais]

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,

La traite des personnes est une violation des droits humains fondamentaux. Privant les victimes de leurs droits sur leur propre corps et sur leur vie, elle s'apparente à de l'esclavage moderne. La tendance persistante de la traite des personnes dans toutes les régions du monde est très inquiétante. Nous ne pouvons le tolérer. La communauté internationale doit redoubler d'efforts et agir pour lutter contre ce crime odieux.

Le Plan d'action mondial nous fournit un cadre d'action global, comprenant des appels à la prévention, à la protection des victimes, à la poursuite en justice des recruteurs et des trafiquants, et à la mise en place de partenariats. Les approches de ce plan d'action, centrées sur les personnes, les victimes, les femmes et les droits de toutes et de tous, continuent d'être les principes directeurs qui orientent notre action.

Pour la Thaïlande, la lutte contre la traite des personnes est une priorité nationale. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné une baisse générale des cas de traite transfrontière dans notre pays en raison de contrôles stricts aux frontières. En revanche, l'exploitation sexuelle en ligne et la traite des personnes sur Internet ont considérablement augmenté, pour atteindre environ 30 à 50 % du total des cas de traite des personnes au cours des deux dernières années.

Les technologies de l'information et Internet ont permis d'accéder plus facilement à un groupe bien plus large de victimes potentielles. Les trafiquants utilisent désormais la technologie pour cibler leurs victimes, les recruter, les contrôler et les exploiter, tout en étant en mesure de dissimuler aux enquêteurs le matériel illégal issu de la traite et leur véritable identité. Ils peuvent également opérer dans plusieurs endroits simultanément. L'application de la loi est de plus en plus difficile en raison de la coopération transfrontière et des compétences numériques que nécessite toute enquête. Le renforcement des capacités et la coopération entre les pays sont dès lors indispensables.

Nous devons par ailleurs nous pencher sur les origines premières de ce fléau, à savoir la demande, les inégalités sociales et économiques dans le monde, et la vulnérabilité des personnes, notamment pendant la pandémie de COVID-19. Les gouvernements doivent lutter contre la pauvreté et le sous-développement, et investir dans leur population par l'éducation, les soins de santé et l'emploi, mais aussi en lui offrant les moyens de subsistance dont elle a besoin.

La mise en œuvre du Plan d'action mondial doit être renforcée et s'intégrer aux efforts que nous déployons pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La prévention de la traite des personnes et la protection des victimes doivent faire partie de notre réponse globale à la pandémie ainsi que de notre stratégie de relèvement afin de garantir que personne n'est laissé pour compte.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Annexe 21**Déclaration de M^{me} Petra Schneebauer, Vice-Ministre et Coordonnatrice nationale pour la lutte contre la traite des personnes auprès du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de la République d'Autriche**

[Original : anglais]

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences, chers délégués, chers collègues,

Moi qui ai été membre de la famille des Nations Unies à New York pendant plus de quatre ans au tournant du millénaire, je suis ravie de me retrouver à l'Assemblée générale après une si longue période, même si ce n'est que virtuellement.

L'Organisation des Nations Unies est, bien entendu, un chef de file dans la lutte mondiale contre la traite des personnes, qu'elle mène à l'Assemblée générale, à New York, ainsi qu'à Vienne, par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui à l'Assemblée générale, je voudrais remercier les Représentants permanents des Philippines et de la République dominicaine, cofacilitateurs de la Déclaration politique.

La lutte contre la traite des personnes est internationale par nature. Mais les trois éléments clefs que sont la coordination, la coopération et la détermination doivent être initiés au sein de chaque État Membre de l'ONU.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement autrichien a créé en 2004 une équipe spéciale chargée de la lutte contre la traite des personnes, que j'ai l'honneur de présider depuis deux ans.

Cette équipe réunit toutes les parties prenantes autrichiennes concernées. Je soulignerai à cet égard l'importance des organisations non gouvernementales spécialisées. Elles sont indispensables car ce sont elles qui, sur le terrain, donnent vie à l'approche centrée sur les victimes en créant un réel espace de confiance pour celles et ceux qui sont touchés par la traite.

Le Plan d'action national triennal constitue le principal outil mis en place par l'Autriche dans ce domaine. Il comprend un ensemble de mesures contre la traite des personnes, actuellement au nombre de 109, tant fondées sur les expériences du passé que les travaux de recherche et de suivi qui seront menés à l'avenir. Il reprend des objectifs en matière de coopération, de prévention, de protection des victimes, de poursuites judiciaires et, comme je viens de le mentionner, de recherche et de suivi.

Un deuxième outil vient compléter notre plan d'action national : une conférence annuelle sur la lutte contre la traite des personnes. Durant cette manifestation, des experts nationaux et internationaux se réunissent pour discuter des aspects liés à ce sujet complexe. Après avoir mis en avant les liens entre traite et numérisation en 2019, et la maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020, la conférence de cette année, qui s'est tenue à Vienne en octobre, a fait la lumière sur les différents aspects financiers de la traite des personnes, de la détection des transferts de produits illicites à la juste indemnisation des victimes.

Lors de la conférence, un participant m'a demandé quel était l'intérêt de tenir une conférence comme la nôtre. Ma réponse a été claire : coordination, coopération et détermination. Ce sont nos meilleurs outils pour lutter contre les crimes organisés transfrontaliers comme la traite. C'est pourquoi je tiens à réitérer la détermination de l'Autriche à lutter contre la traite des personnes, aux côtés de l'ONU, des États Membres, d'autres organisations internationales et de la société civile, et je souhaite lancer à toutes et tous ici, dès aujourd'hui, une invitation à la conférence de l'année prochaine, qui se tiendra à nouveau en octobre et qui portera sur un thème d'intérêt particulier.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 22

Déclaration de M. Du Hangwei, Vice-Ministre de la sécurité publique de la République populaire de Chine

[Original : chinois]

Le crime que constitue la traite des personnes est un défi que partagent tous les pays du monde. La Chine salue le rôle de premier plan joué par l'ONU pour coordonner les positions de toutes les parties et promouvoir la lutte contre la traite des personnes, et remercie sincèrement les collègues de différents pays pour les efforts qu'ils déploient sans relâche depuis si longtemps dans ce domaine.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance à la lutte contre la traite des personnes et a activement mis en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. La Chine a déployé des efforts soutenus pour renforcer la gestion intégrée, la protection des droits de l'homme et la coopération internationale concrète, et a fait part de son expérience dans la promotion des mesures conjointes visant à lutter contre la traite des personnes, contribuant ainsi à la sauvegarde des droits et intérêts des femmes et des enfants dans le monde et à la construction d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité.

Le Gouvernement chinois a publié et mis en œuvre trois plans d'action contre la traite des personnes, a continuellement amélioré le dispositif en place en la matière, qui est dirigé par le Gouvernement et auquel participent largement tous les secteurs de la société, et a construit un système d'une grande fiabilité afin de prévenir et combattre la traite des personnes, et de secourir et protéger les victimes. En 2021, sous l'impulsion du Gouvernement, la Chine a remporté une victoire complète dans la lutte contre la pauvreté, en éradiquant l'extrême pauvreté, ce qui constitue un miracle dans les annales de la réduction de la pauvreté et un grand pas en avant dans l'élimination des conditions propices à la traite des personnes. En 2021, le Gouvernement chinois a révisé et mis en œuvre la nouvelle loi sur la protection des mineurs et promulgué et appliqué le cadre de développement des femmes pour 2021-2030 et le cadre de développement des enfants pour 2021-2030, afin de protéger efficacement les droits et intérêts légitimes des femmes et des enfants.

Les organes de sécurité publique de la Chine ont étayé la répression de la traite des personnes. En 2021, la Chine a lancé une opération de réunification afin d'élucider des affaires d'enlèvement et de traite d'enfants qui étaient en souffrance depuis longtemps, d'arrêter les auteurs présumés et de localiser et sauver les enfants disparus et enlevés. L'initiative a donné de bons résultats. Le système de réunification, qui consiste en une plateforme de diffusion en urgence d'informations sur les enfants disparus développée et construite par le Ministère de la sécurité publique, utilise des technologies de pointe et l'informatique pour localiser les enfants et résoudre rapidement les affaires pendantes, avec un taux de récupération de 98,5 %.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes. Le Ministère chinois de la sécurité publique a mis en place des lignes d'assistance téléphonique avec ses homologues dans 34 pays, tient des réunions de travail régulières avec 27 pays, a signé 177 documents de coopération, dont des accords de coopération et des mémorandums

d'accord avec 54 pays, créé huit bureaux de liaison dans les zones frontalières des provinces du Guangxi et du Yunnan, et renforcé les opérations conjointes de répression avec 13 pays et régions, dont le Viet Nam.

La lutte contre la traite des personnes relève de la responsabilité commune du monde entier. Le Gouvernement chinois soutient le processus de coopération de l'ONU en matière de lutte contre la traite des personnes et continuera à promouvoir la mise en œuvre des mesures suivantes.

Premièrement, elle soutient le processus de coopération de l'ONU en matière de lutte contre la traite des personnes par des contributions financières et d'autres moyens.

Deuxièmement, elle mène des opérations bilatérales et multilatérales conjointes de lutte contre la traite des personnes dans le cadre de l'ONU, afin de combattre énergiquement la traite transnationale des personnes, de secourir les victimes en temps utile et de prendre des dispositions appropriées à leur égard.

Troisièmement, elle fournit une assistance technique gratuite aux pays qui sont prêts à utiliser la technologie associant Internet et lutte contre la traite, et à déployer le mécanisme de recherche d'enfants disparus. Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'améliorer les capacités des uns et des autres dans ce domaine.

Le Gouvernement chinois appelle tous les pays à renforcer la coopération, à améliorer les mécanismes et à innover dans la lutte contre la traite des personnes. Nous sommes disposés à collaborer avec d'autres pays pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et à poursuivre nos efforts visant à bâtir une communauté d'avenir partagé pour l'humanité et un monde libéré de la traite des personnes.
